Magazine de l'Ordre des architectes du Québec **hiver 2020-2021**

ESQUISSES

n° 31
03

Protéger nos ensembles patrimoniaux

CONSORTIUMS
UNE JUSTE RECONNAISSANCE

PORTRAIT
L'EXPERTE DES CODES

L'institution financière des architectes

Une offre avantageuse, pensée et développée pour vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte
1 844 778-1795 poste 30

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Desjardins

ESQUISSES

vol. 31, nº 3
hiver 2020-2021

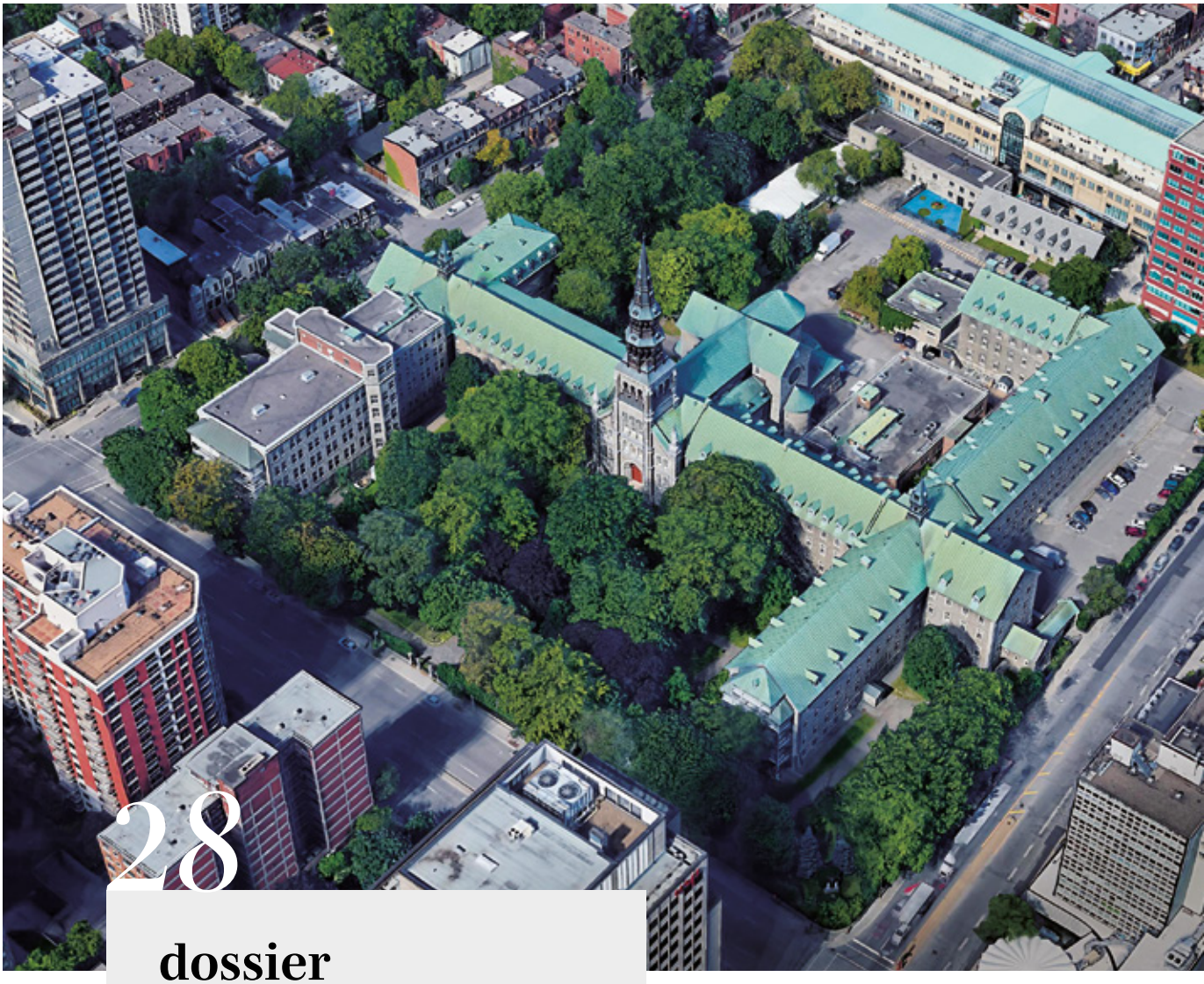

En couverture et ci-contre : Pavillon des Sœurs Grises de l'Université Concordia, Montréal, conversion par Lapointe Magne & associés
Photo : Google Earth

28

dossier

PROTÉGER NOS ENSEMBLES PATRIMONIAUX

Le patrimoine bâti, c'est souvent plus que des constructions isolées. Qu'il s'agisse de complexes industriels du 19e siècle ou de cités résidentielles de l'ère moderne, il arrive que la conjonction de certains bâtiments forme un tout, voire un paysage, qui marque l'identité collective. Mais comment protéger et mettre en valeur ces ensembles dont les éléments peuvent être d'âges et de fonctions variés? Ce dossier explore les ramifications de cette notion parfois difficile à cerner, mais fondamentale.

30 Définir les ensembles patrimoniaux
Porteurs de sens collectif

35 Protection
Entre règles et volonté

37 Paysage culturel patrimonial
Une épreuve de persévérance

40 Projets inspirants
Des mises en valeur réussies

46 Tourisme et vie de quartier
Au-delà de la carte postale

ÉDITORIAL
5 **Parlons ensemble**

actualités

BRÈVES
6 **Nouveau comité de rédaction**
8 **Nouveau programme sur les changements climatiques**
8 **Un premier portrait des professions du design et de l'architecture**
8 **Oui aux immeubles en bois de 12 étages et moins**

LE POIDS DES NOMBRES
11 **Le travail à l'ère de la COVID-19**

NOTES DE LA DIRECTION
12 Assurance responsabilité
Changement et continuité

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE
15 Loi sur les architectes
Heureux dénouement

ZOOM
18 Entrevue
Le patrimoine, un choix d'avenir

découvertes

21 Sites industriels
Réservoirs d'art

DÉFI 2030
22 Changements climatiques
Faire partie de la solution

PORTRAIT
26 Réglementation du bâtiment
Une experte en demande

aide à la pratique

CARNET D'INSPECTION
51 Nouveaux mandats
Le test de la crédibilité
53 Réalisations en consortium
Reconnaître toutes les collaborations

RÉGLEMENTATION
55 Efficacité énergétique
Nouvelles règles pour les grands bâtiments

CAPSULE DU FONDS
57 Prise de possession anticipée
Informez le client des risques

58 TABLEAU DE L'ORDRE

Meilleur magazine aux Prix du magazine canadien: B2B 2020

ESQUISSES **Magazine de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ)**

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

COMITÉ DE RÉDACTION Jean-Nicolas Bouchard, Chantal Grisé, Joanne Parent, Ange Sauvage
ÉDITRICE Christine Lanthier
RÉDACTEUR EN CHEF Steve Proulx (37e AVENUE)
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Anne-Hélène Dupont (37e AVENUE)
RÉVISEURE Christine Dufresne
CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard
CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut design)
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Me Marie-Pierre Bédard, Louise Bouchard, Pierre d'Anjou, Jessica Dostie, André Dumont, Benoîte Labrosse, Emilie Laperrière, Marie-Joëlle Larin-Lampron, Sylvie Lemieux, Marie-Eve Shaffer, Jean-François Venne.
PUBLICITÉ CPS Média inc. Dominic Roberge droberge@cpsmedia.ca | 450-227-8414 | poste 303
COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/esquisses-abonnement
DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »
FRÉQUENCE Quatre fois l'an | **TIRAGE** 5600 exemplaires
DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada
EFFORT ENVIRONNEMENTAL Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)

Parlons ensemble

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

Je suis très heureux que ce numéro d'*Esquisses* traite du patrimoine sous l'angle des ensembles. C'est d'ailleurs le sujet que l'Ordre a choisi pour son colloque organisé avec l'Association des architectes paysagistes, du 16 au 19 novembre 2020.

Le patrimoine bâti est une part essentielle de notre identité collective, et c'est pourquoi il faut le faire vivre et le protéger. Ce n'est pas qu'une question d'apparence. C'est surtout une question d'appartenance.

Car, au fond, qu'est-ce que le patrimoine? C'est ce à quoi nous tenons collectivement, ce que nous décidons de préserver parce que notre existence s'inscrit dans une continuité.

Nous occupons le même territoire que nos prédécesseurs et nous le léguerons aux générations futures en y ayant laissé les traces de notre passage.

Des bâtiments de valeur, éparpillés çà et là sur le territoire, font l'objet d'actions engagées contre les menaces de détérioration ou de démolition. Ces démarches sont essentielles à la sauvegarde de ces témoins irremplaçables d'un passé plus ou moins lointain. Le présent numéro d'*Esquisses* s'y intéresse, mais s'ouvre aussi à une approche plus globale, qui touche le contexte de ces bâtiments. On y explore le groupement des éléments qui entourent les lieux architecturaux et les liens qui les unissent afin de leur conférer davantage de sens sur le plan communautaire. Il est donc question ici de l'esprit du lieu, cette atmosphère difficile à expliquer, mais que tout le monde peut ressentir et qui génère toutes sortes de retombées, tant sociales que culturelles ou économiques.

Je suis personnellement convaincu que cette approche tournée vers les ensembles est essentielle pour comprendre ce que nous sommes. Elle a aussi l'avantage de constituer un début de solution à l'état dramatique du patrimoine immobilier dont faisait état le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*, paru en juin dernier.

Des élans collectifs

Comme architectes, nous aimons dire que nous créons le patrimoine de demain. C'est vrai, et d'autant plus lorsque nous contribuons à consolider l'identité d'un quartier ou d'un village. Notre formation nous a enseigné à révéler l'intérêt du contexte. C'est là une grande part de ce qui définit notre profession. Servons-nous-en pour mettre en valeur ce contexte, soit en le préservant, soit en le faisant évoluer avec la société, dans le respect de ce que nous avons été.

Si nous voulons exploiter cette possibilité, des partenaires d'autres professions peuvent nous prêter main-forte, notamment les architectes paysagistes et les urbanistes. S'il est vrai que c'est souvent nous qu'on appelle en premier lorsqu'un projet se profile, c'est à nous d'enrichir nos interventions en ayant recours à toutes les expertises pertinentes. L'idée n'est pas de nous placer au-dessus des autres professions sous prétexte de coordination, mais bien d'entreprendre des échanges stimulants qui peuvent faire la différence entre un projet banal et un projet rassembleur et pérenne.

Cela dit, comme architectes, nous avons aussi un devoir d'interaction avec les municipalités, que ce soit avec les élus, les fonctionnaires ou les membres des comités consultatifs d'urbanisme. Il est important que nous comprenions bien la vision qu'ils ont définie pour leur milieu. La réglementation peut parfois sembler pointilleuse, mais c'est à nous de savoir lire le fondement des exigences afin de proposer des solutions intelligentes, quitte à recourir aux dérogations si elles améliorent la réponse au contexte.

Nous avons aussi, et peut-être surtout, un rôle à jouer dans les exercices de participation citoyenne, en étant à l'écoute des communautés où nos projets s'enracinent, en ouvrant le dialogue sans idées préconçues et en adaptant nos propositions de manière à répondre aux préoccupations avec le plus de justesse possible.

Enfin, nous avons parfois à faire cheminer les propriétaires qui retiennent nos services en leur faisant comprendre qu'une mauvaise insertion risque d'avoir un impact négatif sur la perception qu'aura d'eux la communauté à laquelle ils veulent pourtant s'intégrer. Une fois que l'architecte se retire, il reste l'architecture. Et celle-ci ne fait pas qu'intégrer les bâtiments; elle contribue également à tisser les liens sociaux. C'est aussi ça, participer à l'identité collective.

Bonne lecture!

Je suis personnellement convaincu que cette approche tournée vers les ensembles est essentielle pour comprendre ce que nous sommes.

actualités

Comité de rédaction

Un apport précieux pour *Esquisses*

Esquisses bénéficie désormais d'un comité de rédaction formé de quatre architectes. Créé par le conseil d'administration de l'Ordre à la suggestion de l'équipe du magazine, ce comité a été constitué à la suite d'un appel de candidatures au printemps dernier. Il a pour mandat d'aider la publication à s'adresser avec justesse aux membres de l'Ordre en suggérant des sujets et des angles de traitement adaptés à leurs champs d'intérêt et à leur niveau de connaissances. Engagés et riches d'expériences diversifiées, les architectes qui y siègent ont déjà commencé à nourrir le contenu de leur vision de la profession et de leurs références. La rédaction prend des notes!

Jean-Nicolas Bouchard
Architecte passionné, Jean-Nicolas Bouchard fait partie de l'équipe de BoON Architecture à Québec. Dans une approche sensible à l'écologie, il cherche à créer des milieux de vie durables et en résonance avec le paysage. Au cours des dernières années, il a travaillé sur des projets résidentiels et commerciaux et sur des installations. Il a aussi participé à des concours tels que le Lab-École, pour lequel son bureau a été retenu comme finaliste en 2019. Fait marquant, en 2010, il a remporté un concours national d'architecture organisé par la firme 5468796 Architecture. Il s'est rendu en Italie avec une équipe d'architectes de la relève pour présenter Migrating Landscapes au pavillon du Canada de la Biennale internationale de Venise de 2012.

Abonnement au magazine *Esquisses* pour les non-membres de l'OAQ

30 $ pour 4 numéros par année

Bon de commande : oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

Joanne Parent
Architecte associée chez Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes, accréditée PA LEED C+CB et facilitatrice PCI, Joanne Parent est diplômée de l'Université Laval, où elle a, entre autres, découvert son grand intérêt pour l'architecture bioclimatique. Ses 25 années d'expérience en architecture l'ont amenée à réaliser des projets dans plusieurs secteurs: commercial, institutionnel, pharmaceutique et résidentiel, notamment. Ses aptitudes en gestion et son engagement soutenu envers la qualité architecturale ont été mis à profit dans plusieurs projets d'envergure, comme la phase 2 du nouveau CHUM, Grandir en santé du CHU Sainte-Justine, les pavillons Lassonde de Polytechnique Montréal et la Maison du développement durable.

Ange Sauvage
Membre de l'OAQ depuis quelques mois, Ange Sauvage a développé une expertise en conception et planification de projets culturels et patrimoniaux. Il a notamment travaillé sur la bibliothèque du Plateau à Gatineau, les pôles culturels de Chambly et de Lévis, la rénovation des foyers de la salle Wilfrid-Pelletier et le réaménagement de l'entre-dôme de l'Oratoire Saint-Joseph. Depuis l'obtention de sa maîtrise en architecture mention recherche de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (France), en 2014, Ange travaille à l'Atelier TAG. Il est également chargé de formation pratique à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, et son profil de chercheur-praticien a été reconnu par le Fonds du centenaire du Collège des fellows de l'IRAC en 2018.

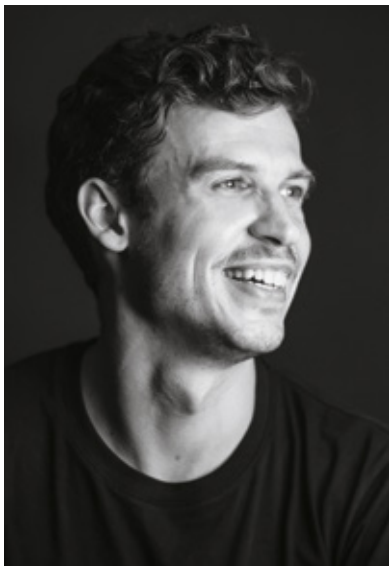

Chantal Grisé
Membre de l'OAQ depuis 1992, Chantal Grisé est titulaire d'un baccalauréat en architecture et d'une maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal. Pratiquant au sein de la fonction publique depuis 2002, elle travaille au ministère de la Culture et des Communications du Québec. Cela lui permet de contribuer activement à la préservation du patrimoine bâti et paysager québécois dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable. Elle croit fermement que les architectes ont un rôle important à jouer dans toutes les sphères de la société et qu'ils doivent prendre leur place dans les débats qui l'animent.

CADcentre
Basé à Montréal depuis 2011

Vers une meilleure Architecture:
- **Simplifiez** votre procédé de travail
- **Collaborez en tant réel** avec vos consultants
- **Communiquez** vos idées de manière inspirante
- Retrouvez le **plaisir de travailler**

Visitez-nous:
cadcentre.ca

Contactez-nous:
Direct: 514.569.9132
Sans frais: 855.706.1547
Courriel: consult@cadcentre.ca

Assistez à nos **webinaires**:
cadcentre.ca/fr/evenements

Nouveau programme sur les changements climatiques

Comment planifier des constructions et aménager des collectivités plus résistantes aux impacts des changements climatiques ? C'est la question à laquelle se consacrera un programme de formation continue que préparent actuellement l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques (OQACC) et OURANOS en partenariat avec trois ordres professionnels québécois, dont l'OAQ.

Destiné aux architectes, aux urbanistes et aux ingénieurs, le programme portera sur l'évaluation des risques et l'implantation de mesures d'adaptation visant à renforcer la résilience des collectivités vulnérables aux inondations, à l'érosion côtière ou aux vagues de chaleur.

« La formation devrait comprendre six modules, pour un total de 15 à 20 heures environ, explique Pierre Valois, professeur à l'Université Laval et directeur de l'OQACC. Il y aura un tronc commun, mais aussi des modules qui répondront aux besoins propres à chaque profession. »

Ressources naturelles Canada et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec soutiennent financièrement ce nouveau programme, qui sera offert sous l'égide de l'OQACC à compter de l'automne 2021. (Louise Bouchard et Anne-Hélène Dupont)

Un premier portrait des professions du design et de l'architecture

La Ville de Montréal a publié le 1er septembre dernier un premier portrait d'ensemble des professions du design et de l'architecture dans la métropole québécoise. Ce rapport, issu du Recensement Design Montréal 2019-2020, confirme que les secteurs du design et de l'architecture, et les quelque 19 255 praticiens et praticiennes qui en font partie, constituent un moteur économique important pour Montréal.

Lancée en 2019 et menée par le Bureau du design de la Ville de Montréal et la firme MCE Conseils, cette vaste enquête révèle entre autres l'importance de la commande publique, qualifiée de « déterminante dans la santé d'affaires des entreprises » dans ces domaines. En moyenne, les entreprises sondées estiment répondre à 15 appels du genre par année et tirer environ le quart de leurs revenus d'ententes de services avec le secteur public.

Des groupes de discussion tenus au fil de l'enquête ont en outre permis de cerner des enjeux qui touchent particulièrement les architectes, à commencer par la reconnaissance de leur travail, dans laquelle plus du tiers (36 %) voit un « défi de taille ». Le manque de réglementation et d'incitatifs favorisant le développement durable représente un autre défi majeur, tout comme la rétention des talents et le développement des affaires.

Chose certaine : Montréal aura fort à faire si elle veut continuer à offrir « un terreau fertile » (pour reprendre les termes du rapport) à la prospérité des professionnels et professionnelles du design, surtout au moment où la ville est ébranlée par la crise sanitaire. (Jessica Dostie)

N. B. : Ce portrait reflète la réalité d'avant la pandémie de COVID-19.

Oui aux immeubles en bois de 12 étages et moins

Sur la base de recherches menées entre autres par le Conseil national de recherches du Canada, une nouvelle mesure du Code national du bâtiment – Canada (CNB) autorisera les constructions massives en bois encapsulées allant jusqu'à 12 étages.

La Régie du bâtiment du Québec permet déjà de telles constructions depuis 2015. Le Québec a d'ailleurs été la première compétence territoriale en Amérique du Nord à légaliser cette hauteur pour ce type de structures.

Le CNB intégrera cette mesure dans l'édition à paraître à la fin de 2021. L'un des arguments qui motivent cette nouvelle mesure est qu'une structure en bois massif est suffisamment résistante au feu lorsqu'elle est encapsulée; le bois met alors plus de temps à perdre ses propriétés structurelles en cas d'incendie. Une mise à jour toute naturelle. (Louise Bouchard)

Source : ICI Radio-Canada

Erratum

Dans le numéro d'*Esquisses* de l'automne 2020, à la page 53, il est indiqué que madame Hélène Foy est architecte. Or, elle n'est pas inscrite au Tableau de l'Ordre. L'erreur a été corrigée dans les versions en ligne de cet article. Nos excuses.

Schöck Isokorb®

Schöck Isokorb[MD] Rupteurs de Pont Thermique.

Élimine la condensation et la moisissure tout en réduisant les pertes de chaleur.

- Prévenir la condensation et la moisissure
- Réduisent les pertes de chaleur jusqu'à 90%
- Améliorent la valeur R réelle de enveloppe de votre bâtiment jusqu'à 50%
- Augmentent la température des planchers intérieurs jusqu'à 19°C/34°F
- Le moyen le plus efficace de satisfaire aux exigences du code en matière d'isolation continue

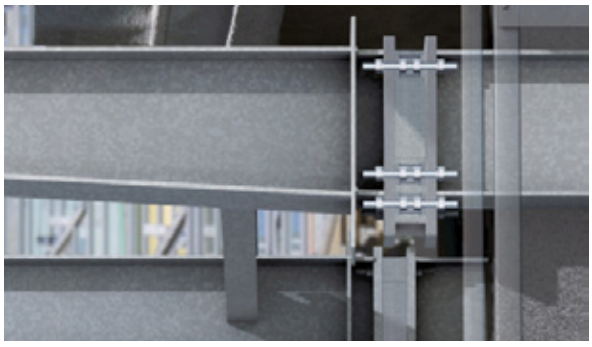

Les balcons, auvents, bordures de dalles et parapets non isolés qui pénètrent dans les enveloppes isolées des bâtiments créent un pont thermique entre le froid de l'extérieur et la chaleur de la structure intérieure qui les supporte, causant des pertes de chaleur, de la condensation et des moisissures.

Les rupteurs de pont thermique Schöck Isokorb[MD] empêchent les ponts thermiques en isolant l'enveloppe du bâtiment à l'endroit de la pénétration, tout en supportant des charges équivalentes aux structures conventionnelles en béton et/ou en acier, offrant de multiples avantages.

Les rupteurs de pont thermique Isokorb[MD] pour la construction en béton (ci-dessus) contiennent des barres d'armature en acier inoxydable pour la coulée dans les côtés intérieur et extérieur de la pénétration.

Les rupteurs de pont thermique Isokorb[MD] pour la construction métallique (à gauche) boulonnent les structures intérieures en acier aux supports de balcon en porte-à-faux, aux auvents ou aux joints de toitures.

Schöck est fier de proposer des produits approuvés par Passive House, UL et ICC.

ICC ES ESR 4019

Schöck Amérique du Nord | 855 572 4625 | info@schock-na.com | **www.schock-na.com**

Mettez-y de l'imagination

Les applications sont illimitées avec le Vuelift de Savaria. Que vous travailliez sur la conception de plans d'une maison neuve ou d'une rénovation, un ascenseur Vuelift convient… ***parfaitement.***

savaria MD salle de montre : 4350 Autoroute Chomedey Laval Quebec 1.800.931.5655 **vuelift.com**

Le travail à l'ère de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 bouleverse les milieux de travail. Employeurs et employés sont maintenant tiraillés entre le retour dans un lieu de travail réaménagé en fonction de la distanciation physique et la nouvelle tendance au travail à domicile, qui fait rétrécir les besoins des entreprises en locaux pour bureaux. Aperçu quantitatif de cette nouvelle configuration.

PAR MARIE-EVE SHAFFER

40 %
des travailleuses et travailleurs pratiquaient le télétravail au Québec à la fin de mai 2020 (INSPQ)

77 %
des personnes pratiquant le télétravail au Canada estiment être parvenues à maintenir ou à augmenter leur productivité en accomplissant leurs tâches professionnelles à domicile en mars 2020 (Colliers Canada)

41 %
des personnes en télétravail au Canada avouent avoir ressenti de l'isolement en travaillant à distance (Colliers Canada)

Retourner au bureau à temps complet, poursuivre le travail à domicile ou partager son temps entre les deux ? La population canadienne est divisée. Voici les préférences exprimées.
(Sondage Angus Reid)

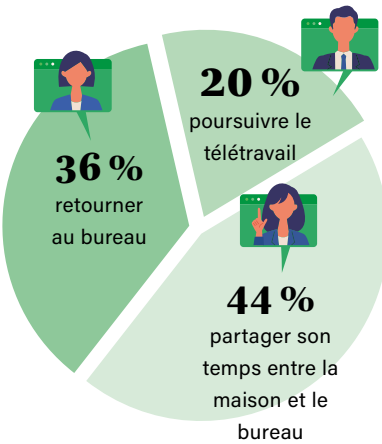

Les entreprises canadiennes ont pris des moyens pour adapter leurs milieux de travail à la réalité pandémique.
(Sondage ADP)

51 %
ont installé des cloisons et fourni de l'équipement de protection individuelle

64 %
ont instauré des mesures de distanciation physique

66 %
ont intensifié les corvées de nettoyage

70 %
des employeurs de la région de Québec prévoient qu'une forte proportion de leur personnel sera de retour dans le lieu de travail d'ici la fin de 2020, à moins que la situation sanitaire contrecarre ces plans (CCIQ)

De 5 % à 10 %
des locaux pour bureaux situés dans des immeubles du Québec étaient utilisés en septembre 2020 (Groupe Altus/Institut de développement urbain)

73 %
des entreprises du Grand Montréal comptent continuer à offrir à long terme à leur personnel une combinaison de télétravail et de travail au bureau (CCMM)

30 %
des entreprises du Grand Montréal songent à réduire l'espace commercial qu'elles occupent (CCMM)

Sources : ADP Canada, Angus Reid/Colliers Canada/Chambre de commerce du Montréal métropolitain/Chambre de commerce et d'industrie de Québec/Institut de la santé publique du Québec/Institut de développement urbain du Québec

Assurance responsabilité

Changement et continuité

Au printemps dernier, l'Ordre a modifié l'encadrement de ses affaires d'assurance afin de se conformer à de nouvelles règles. Ses membres continuent néanmoins de bénéficier des mêmes services en matière d'assurance responsabilité professionnelle.

Ces changements ont été mis en place en réponse à la loi 23, en vigueur depuis le 1er avril 2020, qui touche la gouvernance des ordres professionnels.

Depuis cette date, le conseil d'administration du Fonds des architectes est dissous. C'est désormais le conseil d'administration de l'Ordre qui exerce les fonctions et pouvoirs en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle de ses membres. Il a en outre la possibilité de déléguer certains aspects par voie de règlement. Concrètement, le conseil d'administration de l'Ordre a créé un comité de décision pour prendre en charge ses affaires d'assurance. Ce dernier bénéficie d'une pleine autonomie dans l'exercice de ses fonctions.

Ces changements n'entraînent aucune modification quant au traitement confidentiel d'une déclaration de sinistre faite par un ou une architecte.

◀ Siège social de l'OAQ, Montréal. Aménagement intérieur : Intégral Jean Beaudoin (2014), L. McComber – architecture vivante (2019)
Photo: Raphaël Thibodeau

Autres dossiers traités par le CA lors de ses réunions du 28 février au 11 septembre 2020

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Cotisation

Dans le contexte des prévisions budgétaires qu'il a adoptées pour 2021-2022, le conseil d'administration (CA) a convenu du maintien de la cotisation annuelle au même montant qu'en 2019-2020 et 2020-2021, soit 1035 $ avant taxes.

Cette orientation a été soumise aux membres aux fins de consultation et présentée à l'assemblée générale annuelle du 24 septembre. Le CA adoptera le montant de la cotisation à sa séance de décembre 2020.

Programme de surveillance générale de la profession 2020-2021

Le CA a approuvé le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2020-2021 tel que proposé, comme chaque année, par le comité d'inspection professionnelle.

Radiation pour non-paiement de la cotisation

Le CA a radié les membres qui n'ont pas payé le deuxième versement de la cotisation 2019-2020. Les noms des personnes concernées figurent à la rubrique Tableau de l'Ordre en page 61.

États financiers audités

Le CA a adopté les états financiers de l'Ordre, audités par la firme Mallette. Cette dernière a confirmé la bonne santé financière de l'organisation et de ses contrôles internes. Les états financiers audités sont publiés dans le rapport annuel de l'exercice 2019-2020.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Projet de loi nº 29

Le conseil d'administration s'est montré satisfait de l'état d'avancement présenté par le projet de loi nº 29, qui touche la Loi sur les architectes et qui a d'ailleurs été adopté le 24 septembre (voir les précisions à la rubrique L'OAQ sur la place publique en page 15).

L'efficacité énergétique, c'est payant à tous points de vue.

Le programme Solutions efficaces est maintenant plus avantageux.
Faites profiter vos clients de nos appuis financiers bonifiés pouvant couvrir jusqu'à 75 % des coûts admissibles de leurs projets.

www.hydroquebec.com/solutionsefficaces

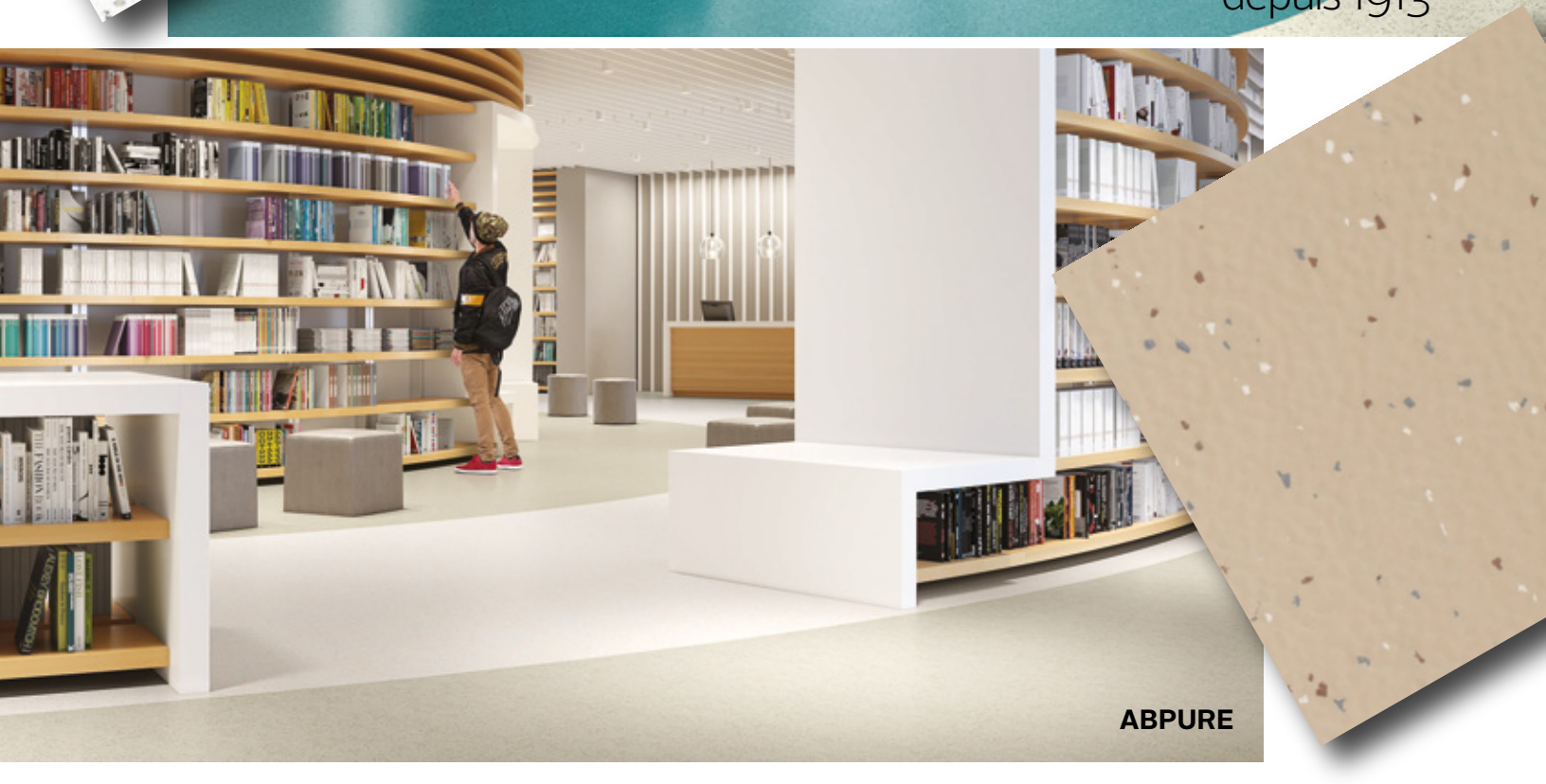

Fière de concevoir et fabriquer au Québec.

Établie au Québec depuis 1913, American Biltrite est fière de concevoir et fabriquer des couvre-planchers de qualité supérieure, durables et faciles d'entretien tels que Texas Granite[MD], ABPURE[MD] NFuse et Marathon[MD] qui répondent aux besoins des milieux de l'éducation et des soins de la santé.

Travaillons ensemble afin d'encourager les entreprises locales.

Apprenez-en plus sur nos produits faits au Québec:
www.american-biltrite.com

AmericanBiltrite
CouvrePlanchers

Loi sur les architectes

Heureux dénouement

La mise à jour tant attendue de la Loi sur les architectes a enfin abouti, cet automne, à la grande satisfaction de l'Ordre.

PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Il aura fallu 12 ans de discussions et quatre projets de loi pour que la Loi sur les architectes soit enfin actualisée. Le projet de loi nº 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, a finalement été adopté le 24 septembre dernier, un peu plus d'un an après son dépôt à l'Assemblée nationale.

L'Ordre se réjouit de ce dénouement, la plupart de ses recommandations ayant été soit adoptées, soit débattues durant l'étude détaillée du projet de loi en août dernier. Les discussions ont surtout été menées par la nouvelle ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Danielle McCann, et la porte-parole de l'opposition officielle, Kathleen Weil. Cette dernière a cité à plusieurs reprises le mémoire et le complément d'information que l'Ordre avait soumis en 2019, faisant preuve d'une juste compréhension des enjeux soulevés.

Un recul évité

Initialement, l'Ordre avait mis le gouvernement en garde contre le changement proposé en ce qui a trait à l'unité de mesure de superficie servant à déterminer les seuils d'assujettissement des bâtiments à la Loi sur les architectes. Une telle modification aurait pu constituer un recul pour la protection du public, en réduisant le nombre de bâtiments assujettis. L'argument a porté et, au bout du compte, c'est toujours la superficie brute totale de planchers qui prévaut selon un amendement déposé.

Un gain à bonifier

L'Ordre se réjouit également du fait que la surveillance des travaux ait été incluse parmi les actes réservés des architectes et des ingénieurs, même si sa recommandation de la rendre obligatoire au nom de la protection du public n'a pas été retenue. Cette recommandation a toutefois été longuement discutée. Les débats ont fait ressortir que c'est le Code du bâtiment et non les lois professionnelles qui doit être modifié en ce sens, si on se fie à l'exemple de certaines provinces canadiennes. L'OAQ poursuivra donc ses démarches auprès de la Régie du bâtiment du Québec, en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Partage d'activités avec les technologues

Le projet de loi contenait par ailleurs une obligation pour l'OAQ d'adopter un règlement concernant le partage d'activités avec les technologues professionnels. La ministre McCann a ajouté un amendement pour faire en sorte que ce règlement soit adopté au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la loi. Heureusement, au bout d'une dizaine de rencontres au cours des derniers mois, l'OAQ et l'Ordre des technologues professionnels du Québec sont parvenus à une entente sur cette question. Ils en informeront leurs membres sous peu.

Outre ces éléments, il faut retenir que la mise à jour de la Loi sur les architectes aura permis d'énoncer une définition de la pratique de l'architecture, réclamée de longue date, qui rend compte avec justesse de la finalité de la profession telle que pratiquée aujourd'hui, soit des bâtiments durables, fonctionnels et harmonieux.

Dans les médias

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le 5 juin, pour souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'OAQ a publié un communiqué de presse qui réitère l'importance d'intégrer l'accessibilité universelle dans tout projet d'architecture. Le communiqué cite en exemple le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du Québec, lauréat de la mention Accessibilité universelle des Prix d'excellence en architecture 2020 (voir *Esquisses,* automne 2020). ➔

Pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du Québec, Québec, Provencher_Roy et GLCRM Architectes en consortium; Prix d'excellence en architecture 2020, catégorie Mise en valeur du patrimoine (agrandissement), et mention Accessibilité universelle
Photo : Olivier Blouin

ARCHITECTURE ET COVID

Le 24 mai, le président de l'OAQ a participé à l'émission *Désautels le dimanche*, sur les ondes d'ICI Première, où il a répondu aux questions du journaliste Michel Labrecque sur les conséquences de la pandémie sur l'architecture. Il a insisté sur l'importance de la qualité des logements, en particulier des logements sociaux, pour assurer le bien-être des personnes en période de confinement. Le 26 juin, il a livré le même message au micro d'Isabelle Richer, au *15-18*.

POUR UNE RELANCE DURABLE

Le 29 juin, l'alliance ARIANE, dont l'OAQ fait partie, a publié dans *Le Devoir* une lettre ouverte intitulée « Une vision pour instaurer la confiance ». Le texte met en garde le gouvernement du Québec contre un plan de relance économique qui ferait fi d'une vision cohérente et d'objectifs clairs quant à l'aménagement du territoire. La biodiversité, le patrimoine, le territoire agricole, la santé, les finances publiques, entre autres, doivent être pris en compte.

PLAIDOYER POUR LE PATRIMOINE

Une lettre ouverte du président de l'OAQ, publiée dans *Le Nouvelliste* et *Le Devoir* les 27 juin et 20 juillet respectivement, rappelle aux Québécoises et aux Québécois l'importance de protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti. Intitulée « Le patrimoine, une fierté sur laquelle bâtir », la lettre revient sur les constats accablants dans ce domaine que contient le rapport du Vérificateur général du Québec paru en juin 2020. Elle souligne également que le travail déjà effectué par le ministère de la Culture et des Communications dans le contexte de la Stratégie québécoise de l'architecture pourrait servir d'impulsion à une vision gouvernementale plus efficace en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

RETOUR SUR LES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

Dans *La Presse* du 9 août, le chroniqueur Mario Girard se penche sur les lauréats 2020 des Prix d'excellence en architecture dans l'article « Les vaches aiment l'architecture ». Il cite l'architecte Jacques White, qui coordonne le jury depuis plusieurs années. Ce dernier explique le résultat des délibérations de cette année et en profite pour rappeler que l'architecture va plus loin que l'esthétique et joue un grand rôle dans la vie quotidienne.

Diffusion en ligne du gala de remise des Prix d'excellence en architecture 2020

FAÇADISME DÉNONCÉ

Le 31 août, dans *Le Devoir*, Pierre Corriveau est cité dans un reportage d'Annabelle Caillou sur le phénomène du façadisme, qui consiste à détruire des bâtiments anciens, souvent en raison de leur état de détérioration avancé, pour n'en conserver que la façade. Une pratique qui, malgré les apparences, précipite la disparition irréversible de tout un pan du patrimoine bâti. « La question de savoir si un façadisme est bien fait et acceptable ne se poserait pas si on était capables de préserver notre patrimoine bâti », fait-il valoir.

INCURSION DANS *PROTÉGEZ-VOUS*

L'Ordre a fait paraître un publireportage dans un guide pratique du magazine *Protégez-vous* consacré à la copropriété, sorti le 20 août. Le texte annonce la nouvelle règle qui permet désormais aux syndicats de copropriété d'obtenir les plans de l'architecte qui a conçu l'immeuble qu'ils occupent. Il fait également valoir que cela permet aux acheteurs potentiels de vérifier si l'unité qu'ils convoitent est située dans un immeuble créé par un architecte, ce qui représente un gage de qualité.

Évènement

La diffusion en ligne du gala de remise des Prix d'excellence en architecture, tenu le 5 juin, a généré plus de 550 visionnements au plus fort de l'achalandage (comparativement à 350 participations en salle l'année précédente). Environ la moitié des personnes inscrites étaient membres de l'Ordre. Le reste de l'auditoire était composé de clients et de membres du personnel des firmes participantes, de représentants et représentantes d'organisations partenaires de l'Ordre, de proches des architectes en lice pour un prix et de membres du grand public. La captation de l'évènement peut toujours être visionnée sur la chaîne YouTube de l'Ordre.

Groupe de travail

SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT

Au début de l'été, l'OAQ a été invité à siéger à la Table technique en santé publique mise sur pied par la Communauté métropolitaine de Montréal. Les travaux visent à proposer des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement du territoire à court terme, en fonction des enjeux de santé publique soulevés par la pandémie. Ils permettront également de transmettre des recommandations aux élus de la région métropolitaine quant aux outils de planification et de réglementation visant à accroître la résilience dans ce contexte. Le rapport final est attendu en mars 2021.

Récompenses

ESQUISSES, CHAMPION CANADIEN

Esquisses a été désigné « Meilleur magazine » aux Prix du magazine canadien B2B, décernés en ligne le 20 mai dernier. Il s'agit de la plus haute récompense de ce concours s'adressant aux publications spécialisées organisé par la Fondation du magazine canadien. Un texte de Pierre Corriveau, « Villes denses, lieux d'échanges », paru dans le numéro d'hiver 2019-2020, a quant à lui remporté la médaille d'or dans la catégorie Meilleur éditorial, tandis que des textes du dossier « Architecture résiliente » (*Esquisses*, printemps 2019) ont obtenu une mention honorable dans la catégorie Meilleure série d'articles.

Prises de position

RÉACTION AU PROJET DE LOI Nº 61

Le 9 juin, l'OAQ a déposé une lettre auprès de la Commission des finances publiques à l'occasion des consultations entourant le projet de loi nº 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. À l'instar de nombreux autres organismes, l'Ordre s'est inquiété de voir le gouvernement chercher à obtenir des pouvoirs discrétionnaires susceptibles de court-circuiter les acquis de la commission Charbonneau en ce qui a trait à la protection contre la collusion dans l'octroi des contrats publics. L'Ordre a aussi rappelé l'importance de privilégier la qualité plutôt que la rapidité afin de pérenniser les investissements. Le projet de loi a finalement été retiré.

METTRE FIN AUX « COQUILLES VIDES »

Le 23 juin, l'OAQ a transmis ses commentaires à la Régie du bâtiment du Québec dans le contexte d'une consultation sur le phénomène des « coquilles vides », décrié dans un reportage de l'émission *La facture*, diffusé en début d'année. Bien que ces entreprises créées le temps d'un projet de construction soient légales, elles laissent les acheteurs d'habitation sans recours en cas de défauts de construction. Afin de faire cesser cette situation, l'OAQ a proposé d'appliquer aux promoteurs, aux entrepreneurs et aux sous-traitants un modèle d'assurance semblable à celui qui prévaut pour les ordres professionnels. Il a de plus plaidé pour que la surveillance des travaux par un professionnel devienne obligatoire.

Formation continue
Le cycle 2018-2020 tire à sa fin

Le cycle de formation continue 2018-2020 prendra fin le 31 décembre 2020. D'ici là, vous devrez avoir déclaré 40 heures d'activités de formation continue.

31 DÉCEMBRE

Accédez à votre Espace membre pour consulter le cumul de vos heures et le calendrier des activités de formation.

Pour toute question, écrivez à formation.continue@oaq.com.

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Paul Lanoie, commissaire au développement durable au bureau du Vérificateur général du Québec.
Photo : HEC Montréal

Entrevue

Le patrimoine, un choix d'avenir

Loin d'être uniquement tournée vers le passé, la préservation du patrimoine immobilier est un ingrédient clé d'un avenir meilleur : Paul Lanoie, commissaire au développement durable du bureau du Vérificateur général du Québec, en est convaincu. Il revient avec nous sur ses observations à ce sujet incluses dans le rapport de l'institution pour 2020-2021.

PAR JESSICA DOSTIE

Le rapport du Vérificateur général publié en juin dernier consacre tout un chapitre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine immobilier. « Le patrimoine immobilier devrait faire partie de notre prise de conscience environnementale », lit-on dans le troisième chapitre du document, qui met en lumière l'absence de stratégie, le manque de cohérence et le leadership insuffisant du ministère de la Culture et des Communications du Québec en matière de préservation du patrimoine bâti.

En parallèle, le commissaire au développement durable propose, dans le même document, une « réflexion complémentaire » dans laquelle il décortique les raisons non seulement environnementales, mais aussi sociales et économiques, qui « militent en faveur de [la] nécessaire sauvegarde » du patrimoine bâti. Nous en avons discuté avec lui.

***ESQUISSES* : En quoi le patrimoine immobilier, aussi nommé patrimoine bâti, et le développement durable sont-ils liés ?**

PAUL LANOIE : Puisque le développement durable tient compte des générations à venir, je considère la préservation du patrimoine immobilier comme un véritable enjeu de développement durable. Tout un courant de recherche scientifique montre que conserver les édifices existants et les rénover a souvent moins d'effets néfastes sur l'environnement que de les jeter à terre pour en construire de nouveaux, si on tient compte de l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment. L'étude américaine *The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse*, que je cite dans le rapport, démontre par exemple que rénover une maison unifamiliale peut occasionner des gains d'environ 10 à 11 % sur le plan de l'utilisation des ressources par rapport à sa démolition et à la construction d'une maison neuve.

Dans la même veine, on considère parfois l'entretien du patrimoine bâti comme un fardeau en raison des coûts élevés que cela engendre, mais vous y voyez surtout de nombreux avantages. Lesquels ?
C'est vrai que l'entretien des bâtiments patrimoniaux coûte cher, mais la réhabilitation d'un bâtiment existant a d'autres bienfaits, notamment sur le plan économique. D'abord, la restauration d'immeubles crée plus d'emplois. Une étude du gouvernement de l'Ontario a démontré que les rénovations demandent 66 % plus de main-d'œuvre que la reconstruction [ce qui profite à l'économie]. Ensuite, la valorisation du patrimoine immobilier est bénéfique pour l'industrie touristique. Enfin, la préservation de ces bâtiments rehausse la valeur foncière dans leur secteur. Les municipalités gagneraient donc à investir dans leur patrimoine immobilier.

Vous faites en outre valoir dans le rapport que « le patrimoine immobilier peut enrichir le capital social ». De quelle manière ?
Préserver le patrimoine immobilier permet de mieux comprendre notre histoire et de créer un sentiment d'appartenance. Il constitue également un héritage pour les générations futures. De plus, sa préservation et la création d'environnements esthétiquement riches qui en résulte augmenteraient la qualité de vie de la population.

Vous concluez vos observations en qualifiant les constats du rapport d'audit de « préoccupants ». Quelle devrait être la priorité du ministère de la Culture et des Communications cet automne en la matière ?
La priorité sera d'enclencher la mise en œuvre des neuf recommandations faites par le Vérificateur général du Québec, à commencer par l'élaboration d'une stratégie d'intervention en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier.

Regard sur le parc immobilier scolaire

Le bureau du Vérificateur général du Québec s'est penché sur la qualité et la disponibilité des bâtiments scolaires dans un autre rapport, publié celui-là à la fin de 2019. Le commissaire au développement durable y notait que « de nombreuses interrogations » subsistaient, en particulier en ce qui a trait aux enjeux environnementaux entourant la rénovation et la construction d'écoles.

« Comme on va investir beaucoup d'argent pour bâtir ou rénover des écoles dans les prochaines années, j'ai le souci qu'on le fasse le mieux possible », souligne en entrevue Paul Lanoie.

On devrait, croit-il, porter une attention particulière à la consommation d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre et à la gestion des déchets de construction, sans toutefois évacuer les critères – organisation de l'espace, luminosité et qualité de l'air, notamment – qui font d'une école un lieu qui favorise le développement des enfants.

Photo : DavitB5 | Adobe Stock

Changements climatiques et patrimoine

Dans ses observations, Paul Lanoie évoque les changements climatiques, qui « créeront vraisemblablement des difficultés additionnelles pour la sauvegarde du patrimoine immobilier ». Parmi les principaux enjeux qui touchent le Québec : la hausse des températures et l'accroissement des précipitations en hiver et au printemps, qui risquent d'« exacerber la dégradation des matériaux ». Voici les solutions qu'il propose pour y faire face :

- Améliorer l'entretien et la surveillance des édifices patrimoniaux;
- Mieux se préparer aux changements climatiques en misant sur la recherche, la diffusion des connaissances et la qualité des plans de gestion;
- Mettre en place des mesures d'adaptation, par exemple des digues pour protéger les sites côtiers ou la plantation d'arbres pour atténuer les problèmes d'érosion;
- S'inspirer des façons de faire qui ont permis de bâtir des édifices qui ont traversé les années.

Incendie

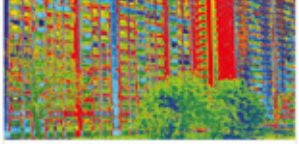

Thermique

Insonorisation

Humidité

Owens Corning s'engage à soutenir la communauté du design en cette période difficile afin de rester unis et d'en sortir plus forts.

Nous vous invitons à planifier un **séminaire de formation continue** en ligne sur l'un des sujets suivants :

Séminaire n° 1
PRINCIPES D'INSONORISATION

- Principes de base de l'insonorisation (bruits aériens, bruits de structure et bruits d'impact)
- Solutions d'insonorisation et coefficients ITS des assemblages de murs et de planchers courants
- Nouvelle exigence ITSA 47 minimale dans le CNB 2015 pour les assemblages entre les logements
- Types et impact des isolants insonorisants sur les coefficients ITS et ITSA
- Conceptions et coefficients de résistance au feu pour les assemblages de murs et de planchers courants
- Outils de conception et références pour les séparations insonorisantes et coupe-feu

Séminaire n° 2
TRAITER LES PONTS THERMIQUES DANS LES ASSEMBLAGES DE MURS EXTÉRIEURS

- Nouvelles exigences du code de l'énergie et la voie vers une consommation énergétique nette zéro obligatoire pour tous les nouveaux bâtiments d'ici 2032
- Impact des ponts thermiques sur le coefficient K de l'assemblage
- Solutions pour ponts thermiques
- Guide sur les ponts thermiques
- Nouveaux isolants continus en laine minérale Thermafiber® RainBarrier® avec résistance à la compression élevée de Owens Corning®

POUR VOUS INSCRIRE et pour plus de détails sur les séminaires, veuillez consulter le site : www.bibliothequeowenscorning.ca/apprentissage

Inscrivez-vous à l'un ou l'autre des séminaires ou aux deux et rencontrez l'équipe de solutions d'enveloppes du bâtiment durables de Owens Corning de votre région :

QUÉBEC ET CANADA ATLANTIQUE
Salvatore Ciarlo, ing.
Directeur des solutions architecturales et des services techniques, Canada
salvatore.ciarlo@owenscorning.com
1 800 504-8294

ONTARIO
Ernie Lee, ing.
Directeur technique des ventes, Ontario
ernie.lee@owenscorning.com
1 833 670-0208

OUEST DU CANADA
Luis Faria, B.Ing., PMP, CMgr MCMI
Directeur technique des ventes, Ouest du Canada
luis.faria@owenscorning.com
1 833 258-5299

LA PANTHÈRE ROSE^MC & © 1964-2020 Metro-Goldwyn-Mayer Studios Inc. Tous droits réservés. La couleur ROSE est une marque déposée de Owens Corning. © 2020 Owens Corning. Tous droits réservés.

Tank Shanghai, Shanghai, OPEN Architecture
Photo : INSAW Image/v2com

Sites industriels

Réservoirs d'art

Convertir cinq réservoirs vétustes d'un ancien aéroport en espace culturel ? Pourquoi pas ? C'est ce qu'a fait la firme chinoise OPEN Architecture en aménageant le centre d'art contemporain Tank Shanghai.

Ces vestiges industriels, qui servent de salles d'exposition depuis mars 2019, sont aujourd'hui dotés d'une fenestration qui inonde leur intérieur de lumière naturelle et allie l'expérience artistique à des points de vue sur le passage des saisons.

Situés sur les rives du fleuve Huangpu, au centre de Shanghai, les cinq bâtiments font partie d'un site de quelque cinq hectares qui mise sur l'intégration du paysage urbain, de l'héritage industriel et des éléments naturels environnants.

OPEN Architecture a travaillé durant six ans pour réaliser ce lieu artistique et naturel qui rétablit le lien entre la ville et la zone riveraine, interdite d'accès lorsque s'y tenaient des activités industrielles. Ce décloisonnement est également fonctionnel : les visiteurs fréquentent Tank Shanghai non seulement pour admirer ses expositions artistiques, mais aussi pour y prendre un repas en terrasse ou pour pratiquer la course à pied. Le site a d'ailleurs accueilli un salon du livre, une semaine de la mode et une conférence sur l'intelligence artificielle. De belles idées à mettre en réserve ! ● (Louise Bouchard)

Tank Shanghai, Shanghai, OPEN Architecture
Photo : WU Qingshan/v2com

Tank Shanghai, Shanghai, OPEN Architecture
Photo : INSAW Image/v2com

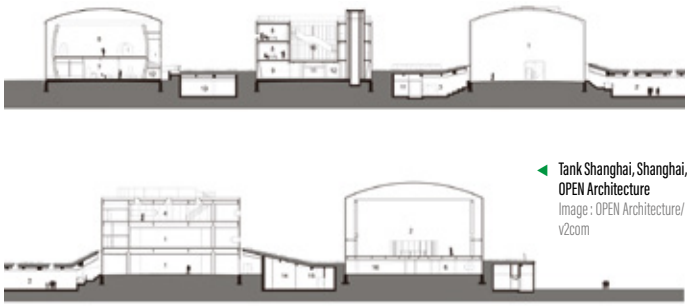

Tank Shanghai, Shanghai, OPEN Architecture
Image : OPEN Architecture/v2com

Suivant l'adhésion de l'OAQ au Défi 2030, *Esquisses* présente dans chacun de ses numéros une démarche qui fait écho aux objectifs de ce mouvement international visant à éliminer les émissions de gaz à effet de serre dans les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments.

architecture2030.org/2030_challenges/

The Plaza, Detroit, Quinn Evans Architects
Photo : Justin Maconochie

Faire partie de la solution

L'architecture et l'urbanisme sont des disciplines clés dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est dans cet esprit que l'organisme sans but lucratif Architecture 2030 a tenu, le 8 septembre dernier, le colloque en ligne CarbonPositive intitulé *RESET!*, volet nord-américain d'une série d'évènements internationaux. Son objectif : transmettre les meilleures approches pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

Les architectes ne manquent pas d'idées pour aider les sociétés à composer avec les conditions climatiques les plus variées. Cependant, les équipements mécaniques de climatisation, de chauffage ou de contrôle de l'humidité, qui requièrent une énergie souvent de source fossile, ont relégué les réponses architecturales à l'arrière-plan au cours des dernières décennies. Avec à la clé une production élevée de gaz à effet de serre (GES).

« Nous devons retourner aux solutions architecturales vernaculaires que nous avons un peu délaissées au cours des 20e et 21e siècles », a soutenu le conférencier Alfredo Fernández-González, professeur d'architecture à l'Université du Nevada à Las Vegas, lors la présentation intitulée *Design with Climate*. L'orientation du bâtiment, la disposition des fenêtres, la conception du toit ou encore l'isolation

comptent parmi les outils les plus utilisés pour réguler la température et l'humidité des bâtiments sans recourir à une source d'énergie.

Le Rocky Mountain Institute Innovation Center, construit au Colorado selon des plans de ZGF Architects, constitue un exemple d'application des stratégies passives en zone froide. Ce bâtiment certifié LEED Platine est érigé sur un axe est-ouest et comporte de larges façades percées de fenêtres sur la face sud, afin de maximiser le chauffage solaire. Un toit papillon recouvre le tout, et les plafonds s'élèvent davantage près des fenêtres du côté sud. Des volets extérieurs permettent de contrôler la quantité de lumière naturelle qui entre dans le bâtiment, et des ouvertures étroites sur la face nord assurent une ventilation naturelle tout en limitant les pertes de chaleur. Quant à son enveloppe, très isolée, elle permet un changement d'air de 0,36 % par heure, ce qui la rend plus étanche que celle d'un immeuble commercial conventionnel.

Dans un climat plus chaud et humide, on gagne à opter pour des toits épais qui s'étirent au-delà des murs, afin de réduire l'accumulation de chaleur dans l'enveloppe. Tous les climats chauds n'appellent cependant pas les mêmes réponses. Si l'humidité est élevée, séparer les bâtiments devient primordial pour assurer la circulation d'air et favoriser l'évaporation naturelle. Au contraire, dans des zones plus sèches, mieux vaut les regrouper pour créer plus d'ombre.

« Des régions très éloignées, mais qui connaissent des conditions climatiques similaires, comme le sud du Japon ou le Venezuela, ont adopté des approches de construction traditionnelles semblables en raison de leur efficacité », a rappelé Pablo La Roche, directeur du design durable de la firme CallisonRTKL et professeur d'architecture à l'Université d'État polytechnique de Californie à Pomona.

Bâtir des villes résilientes

L'Organisation des Nations Unies (ONU) prévoit que 80 % de la population mondiale habitera dans des villes en 2060. « Les villes constituent de réels écosystèmes, qui vivent très longtemps », a souligné Doug Kelbaugh, professeur d'architecture à l'Université du Michigan, pendant la conférence *The Urban Fix*. En raison des changements climatiques, elles affrontent aujourd'hui des défis telles les sécheresses et la hausse du niveau des océans.

Sur le plan environnemental, les grandes villes présentent des avantages. Leur empreinte écologique par résident est inférieure à celle des banlieues, où le transport fait exploser les émissions de GES. Elles souffrent toutefois davantage des îlots de chaleur créés par l'abondance de tuyaux d'échappement, de cheminées et de surfaces sombres chauffées par le soleil. En conséquence, elles se réchauffent deux fois plus vite que le reste de la planète.

« Mais nous pouvons déployer des stratégies pour réduire cette chaleur urbaine », selon Doug Kelbaugh. Des sols et des toits plus pâles qui renvoient une partie de la lumière du soleil vers l'espace et des panneaux solaires qui convertissent cette énergie en électricité plutôt qu'en chaleur : de telles approches peuvent donner des résultats concluants en quelques années. ➔

71 Garfield, Detroit, Quinn Evans Architects ▶
Photo : Phillip Dattilo

Bien sûr, diminuer le transport automobile permet de faire baisser la portion de la chaleur urbaine qui résulte de la combustion des véhicules. Mais l'une des grandes causes du réchauffement demeure l'utilisation des climatiseurs. En 2050, leur nombre sera passé de 1,2 milliard à 4,5 milliards dans le monde, prévoit un rapport de l'organisme indépendant Rocky Mountain Institute, qui s'intéresse à la transition énergétique. En plus de réchauffer l'air extérieur en y rejetant la chaleur extraite de l'air des bâtiments, ces appareils constituent la source d'émission de GES qui connaît la plus forte croissance dans tous les pays du globe. En 2050, si la tendance actuelle se maintient, leurs émissions seront 2,5 fois plus élevées qu'en 2016, selon le même rapport. Des constructions mieux planifiées créeraient des environnements plus aérés qui diminueraient le recours à la climatisation, rappelle Doug Kelbaugh.

Pour Harrison Fraker, professeur d'architecture à l'Université de Californie à Berkeley et doyen émérite à l'Université du Minnesota, l'urbanisme doit tenir compte de ces besoins, en privilégiant trois stratégies. La première consiste à penser les aménagements de manière holistique, en tenant compte des bâtiments, du transport, de l'énergie, de l'eau et des déchets. La deuxième vise à améliorer la performance environnementale des espaces publics. Le professeur estime en effet que ces espaces ont beaucoup servi à favoriser les activités sociales et les transports, mais beaucoup moins à purifier l'air, réduire les îlots de chaleur, absorber le CO_2 ou accueillir de l'agriculture urbaine. « Les rues, par exemple, représentent environ 75 % de l'espace public d'une ville, mais leur potentiel de contribution à la performance environnementale demeure très peu utilisé », a-t-il déploré. Enfin, la troisième stratégie est de donner du sens à ces espaces partagés, en misant sur leur aspect sensoriel et esthétique.

Se montrer à la hauteur du défi

Carl Elefante, directeur émérite de la firme Quinn Evans Architects et ancien président de l'American Institute of Architects, rappelait lui aussi dans sa présentation intitulée *(RE)DESIGN : Repurpose, Re-Skin, Renovate* que l'urbanisation se poursuit. « Nos bâtiments [en ville] doivent constituer une partie de la solution en matière de développement durable », concluait-il. En d'autres termes, les édifices doivent passer du rôle de grands émetteurs de GES à celui de moyens privilégiés pour atteindre la neutralité carbone.

L'architecte a souligné que les bâtiments les plus verts demeurent ceux qui existent déjà. Démolir un immeuble pour reconstruire est rarement une bonne approche sur le plan environnemental, en raison de l'empreinte écologique de cette double opération. Il vaut mieux miser sur la réfection des ouvrages existants, d'autant plus qu'ils revêtent souvent une valeur sociale et patrimoniale significative.

Inclure la notion de cycle de vie dans l'évaluation des retombées environnementales d'un projet de rénovation devient crucial dans une optique de développement durable. En effet, les différents composants d'un édifice, tels les finitions, les systèmes mécaniques, électriques et de plomberie (MEP) ou encore la structure, ont tous des cycles de vie différents. Ils présentent également des empreintes carbone variées. « On peut les voir comme des pelures d'oignon, que nous devons étudier attentivement », résumait-il.

Le conférencier offrait l'exemple de The Plaza, à Detroit, un ancien immeuble commercial devenu résidentiel. Les architectes ont réaménagé tout l'intérieur, y compris les systèmes MEP, mais ils ont conservé la structure. Ce geste de préservation de base a permis de limiter de manière importante le carbone intrinsèque du projet, lequel aurait été près de trois fois plus élevé si la structure avait été remplacée.

Convaincu des impacts du cadre bâti sur la vie des gens, Carl Elefante a invité les architectes à faire preuve d'imagination dans leurs interventions sur des ouvrages qui ont besoin d'amour. La rénovation du 71 Garfield Street, à Detroit, est à cet égard l'un de ses projets favoris. Un incendie avait gravement endommagé cet immeuble résidentiel du quartier Sugar Hill, construit en 1922. Grâce à un programme de crédits d'impôt de la Ville pour la rénovation de bâtiments historiques, la firme Quinn Evans l'a réhabilité pour en faire un édifice à logements et à bureaux dont le bilan énergétique est quasi neutre en raison, notamment, de ses panneaux solaires et de son système de chauffage géothermique.

La crise climatique constitue le grand défi des générations actuelles, comme la crainte d'un holocauste nucléaire représentait celui des années 1960, selon Carl Elefante. L'architecte souhaite que nous nous y attaquions avec la même détermination qu'avait mise John F. Kennedy à persuader l'Union soviétique de ratifier le premier traité contre les essais nucléaires. « Il ne s'agit pas seulement d'arrêter de "mal faire", mais bien d'avoir un bilan carbone positif, concluait-il. C'est une occasion que j'accueille en tant qu'architecte. »

On peut revoir les conférences sur la chaîne YouTube d'Architecture 2030 à youtube.com/Architecture2030org/

Mettez de l'intelligence dans vos finances.

Nos experts-conseils offrent le plus haut niveau d'accompagnement en gestion financière appliquée à la réalité des architectes.

fdpgp.ca

fdp Intelligence financière

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. **fdp** et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.

Station Polytechnique-Alstom, Montréal, EVOQ/Polytechnique Montréal
Photo : Caroline Perron Photographies/ Polytechnique Montréal

Une experte en demande

Quand Sylvie Destroismaisons présente une demande de mesures différentes, elle y croit et elle l'obtient. Toujours. Portrait d'une architecte consultante spécialisée en réglementation liée à la sécurité.

PAR ANDRÉ DUMONT

Jeune architecte, Sylvie Destroismaisons rêvait de concevoir de grands projets. Le destin l'a menée sur un autre chemin. Aujourd'hui, non seulement a-t-elle une connaissance approfondie des codes et de la réglementation qui touchent à la sécurité du bâtiment, mais elle connaît aussi très bien les intentions qui les sous-tendent et l'éventail des solutions de rechange : une expertise précieuse.

Naissance d'une vocation

Après l'obtention d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, en 1990, Sylvie Destroismaisons fait ses débuts dans des cabinets d'architectes au Nouveau-Brunswick. En 1996, elle devient inspectrice à la Ville de Montréal, puis passe au Groupement technique des assureurs, avant d'aboutir à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), toujours comme inspectrice. Dans le cadre de chaque emploi, elle suit des activités de formation sur la réglementation et acquiert une solide expérience de terrain.

À la RBQ, elle découvre ce qui l'allume : trouver des solutions. « Mon rôle était d'émettre des avis de non-conformité, mais ce que j'aimais, c'était surtout d'expliquer

aux propriétaires ce qu'ils pouvaient faire pour corriger la situation.»

En 1999, elle fait donc le saut chez Technorm, une entreprise de consultation en sécurité et conformité du bâtiment. Depuis 2006, elle travaille à son compte, avec comme clientèle des collègues architectes et des propriétaires ou des gestionnaires d'immeubles.

Spécialité : sécurité

Ses clients retiennent ses services pour réviser des plans de nouvelles constructions ou de transformations, pour résoudre des problèmes de conformité ou pour présenter des demandes de mesures différentes aux autorités. L'architecte se spécialise dans les questions de sécurité (incendie, évacuation, chutes) dont traitent les chapitres 3 et 9 du Code du bâtiment.

La firme EVOQ Architecture a eu recours à son expertise pour l'installation d'une voiture de métro à l'intérieur de l'atrium Lorne-M.-Trottier, au troisième étage des pavillons Lassonde de Polytechnique Montréal. Un comité étudiant avait répondu avec succès à un appel de projets de la Société des transports de Montréal (STM), et EVOQ les a épaulés. La voiture MR-63, devenue une aire de repos, a été livrée à l'été 2019.

«Ce projet représentait un sérieux défi réglementaire, relate l'architecte d'EVOQ Éric Moutquin. Sylvie a su démontrer que ce serait sécuritaire, malgré la présence de matériaux combustibles comme les pneus. Elle nous a très bien guidés.»

Dans un édifice patrimonial comme une église, un problème d'issues de secours peut être résolu en imposant une limite au nombre de personnes admises à l'intérieur. Dans un immeuble à logements comprenant des corridors en impasse, Sylvie Destroismaisons a réalisé une analyse complète qui a permis d'éviter l'élimination d'une douzaine de logements pour aménager des cages d'escaliers. Les planchers étaient en béton et les logements, séparés par des murs de maçonnerie. La compartimentation dépassait largement les normes actuelles, de sorte que pour contenir la fumée et les flammes et permettre l'évacuation, il suffisait d'ajouter des ferme-porte !

«Je n'irai jamais présenter une solution si je ne crois pas qu'elle est sécuritaire», insiste Sylvie Destroismaisons en parlant des demandes de mesures différentes qu'elle présente à la RBQ. Telle une avocate qui plaide devant la cour, elle prépare des dossiers étoffés qui répondent à toutes les interrogations possibles. «Je mets tout : les extraits du Code, les intentions du Code et des comparatifs [avec les codes d'autres régions d'Amérique du Nord]. Je déblaie le terrain pour aider [les membres du personnel de la RBQ et des villes] et les rassurer afin qu'ils puissent mieux analyser le projet.» Son taux de succès : 100 %.

◀ Station Polytechnique-Alstom, Montréal, EVOQ/Polytechnique Montréal
Photo : Caroline Perron Photographies/ Polytechnique Montréal

Dans ce projet de centre d'interprétation de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie, le Studio MMA a fait appel à Sylvie Destroismaisons pour répondre aux inquiétudes de la municipalité de Saint-Jude, en Montérégie, dont les pompiers volontaires n'ont pas d'expérience avec un tel bâtiment. ▶
Image : Studio MMA

L'architecte Sylvie Destroismaisons
Photo : Sylvie Destroismaisons ▼

« Je n'irai jamais présenter une solution si je ne crois pas qu'elle est sécuritaire.» – Sylvie Destroismaisons

Des intentions à l'application

L'architecte est en effet bien placée pour connaître les intentions qui sous-tendent les articles des codes. De 2008 à 2015, elle a été membre du comité consultatif formé par la RBQ pour proposer et commenter les révisions au Code de construction du Québec. Depuis 2015, elle siège au comité permanent sur l'usage et les moyens d'évacuation des bâtiments à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.

«Elle comprend parfaitement le pourquoi derrière chaque exigence du Code et elle sait nous l'expliquer, confie l'architecte Vouli Mamfredis, du Studio MMA Architecture + Design. Le seul problème maintenant, c'est que trop d'architectes ont découvert son talent !» ●

Protéger nos ensembles patrimoniaux

Le patrimoine bâti, c'est souvent plus que des constructions isolées. Qu'il s'agisse de complexes industriels du 19e siècle ou de cités résidentielles de l'ère moderne, il arrive que la conjonction de certains bâtiments forme un tout, voire un paysage, qui marque l'identité collective. Mais comment protéger et mettre en valeur ces ensembles dont les éléments peuvent être d'âges et de fonctions variés ? Ce dossier explore les ramifications de cette notion parfois difficile à cerner, mais fondamentale.

Pavillon des Sœurs Grises de l'Université Concordia, Montréal, conversion par Lapointe Magne & associés ▶
Photo : Google Earth

dossier

L'ensemble patrimonial industriel qu'est la Brasserie Molson date de 1786. Il devrait bientôt subir de grandes transformations.
Photo : Pascal Bernardon, Unsplash

Église Saint-Louis-de-France, Québec, Robert Blatter, G.-Fernand Caron et Gilles Côté
Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec

Définir les ensembles patrimoniaux

Porteurs de sens collectif

Le patrimoine bâti concerne non seulement des bâtiments isolés, mais aussi des groupes de bâtiments qui forment un tout cohérent. Si la notion d'ensemble patrimonial a pris de l'importance au fil des décennies, il convient d'en rappeler la pertinence afin que ce que l'on souhaite protéger garde tout son sens.

PAR BENOÎTE LABROSSE

L'annonce de la démolition prochaine de l'église Saint-Louis-de-France, construite en 1960 à Sainte-Foy, a provoqué une levée de boucliers cet été. En plus d'occasionner la perte de ce que le Conseil du patrimoine religieux du Québec qualifie d'« un des meilleurs exemples de patrimoine religieux moderne », son remplacement par une maison des aînés compromettra l'intégrité de l'ensemble patrimonial dans lequel elle s'insère, fait remarquer France Vanlaethem, professeure émérite à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

« Cette église fait partie d'un ensemble paroissial: elle a été érigée sur un grand terrain sur lequel se trouvaient déjà deux pavillons d'une école primaire – l'un pour les garçons, l'autre pour les filles –, et l'ensemble date du temps où l'enseignement était encore sous l'autorité de l'Église », note celle qui est présidente de Docomomo Québec, un organisme voué à l'étude et à la sauvegarde de l'architecture moderne.

Selon elle, ce groupe d'immeubles – de même que le parc qui les entoure – revêt une signification à la fois esthétique, historique, culturelle et sociale pour des générations de Québécois. Par conséquent, bien qu'il ne soit pas reconnu comme tel, l'ensemble possède les caractéristiques d'un « site patrimonial » au sens de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Il répond également à la définition d'un « lieu patrimonial » du

Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, ainsi qu'à celle d'un « ensemble patrimonial » du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Si la nomenclature diffère, la signification demeure, au point où certains spécialistes considèrent les trois termes comme synonymes (voir encadré « Une notion, trois dénominations », ci-contre). Dans tous les cas, l'obtention de l'un de ces statuts facilite la tâche aux citoyens et aux organismes qui souhaitent préserver l'intégrité d'un ensemble patrimonial en empêchant la démolition ou la reconversion malheureuse de certains éléments qui le composent.

Voir plus grand

« L'approche des ensembles nous force à penser au sens et aux liens entre les constructions, l'environnement et les différents usages, explique Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal. En ajoutant un aspect collectif, elle situe les interventions individuelles dans un cadre plus large que le geste isolé posé sur un bâtiment. » Cet ancien secrétaire général d'ICOMOS compare l'ensemble patrimonial à une œuvre musicale: « On peut écouter un instrument à la fois, mais c'est plus intéressant d'écouter une symphonie. »

« On peut écouter un instrument à la fois, mais c'est plus intéressant d'écouter une symphonie. » – Dinu Bumbaru

En effet, comme dans une symphonie, la cohérence entre les éléments se révèle primordiale. « Elle peut transparaître dans les liens entre les usages, les formes, l'emplacement ou l'implantation sur le site », énumère Claudine Déom, professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et responsable de l'option Conservation du patrimoine bâti de la maîtrise en aménagement. « La notion de contexte est également importante, car les éléments pris individuellement ne sont pas nécessairement patrimoniaux, mais ils composent un ensemble qui l'est. »

La signification des « cœurs de quartiers urbains » et des « noyaux villageois », par exemple, dépasse effectivement celle des bâtiments qui les constituent. « Un noyau villageois, c'est une diversité de propriétés et d'édifices qui forment un ensemble porteur de sens, car c'est là qu'a commencé l'histoire de la communauté », illustre Dominique Poirat, architecte au Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP), dont elle a assuré la direction durant 22 ans. Cet organisme a d'ailleurs été créé en 1996 pour fournir à la municipalité d'Alma les outils permettant de conserver et de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales de deux ensembles, les villes de compagnie Riverbend et Isle-Maligne. Depuis, le SARP a accompagné plusieurs autres collectivités rurales et urbaines du Québec dans la mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Reconnaissance évolutive

La notion d'ensemble patrimonial a beau être inscrite depuis 1972 dans la Convention du patrimoine mondial, adoptée par l'UNESCO, ce qui est reconnu comme tel a évolué avec les années. « Le patrimoine est éminemment subjectif, car il est composé de ce à quoi les gens s'identifient et avec lequel ils voudraient se projeter dans l'avenir, résume Luc Noppen, historien de l'architecture et professeur au Département d'études urbaines et ➔

Une notion, trois dénominations

L'UNESCO définit les ensembles de patrimoine culturel comme des « groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ». Cette définition est utilisée par les organisations chargées d'appuyer l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, dont l'ICOMOS.

La Loi sur le patrimoine culturel québécoise qualifie de site patrimonial « un lieu, un ensemble d'immeubles ou [...] un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique ».

Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux – géré par le gouvernement fédéral – désigne comme lieu patrimonial une « structure, [un] bâtiment, [un] groupe de bâtiments, [un] arrondissement, [un] paysage, [un] site archéologique ou [un] autre lieu situé au Canada et reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale ». Cette valeur consiste en l'« importance ou [la] signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, actuelles ou futures ». La même définition est utilisée dans les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.* Tout comme le Répertoire, ces normes sont issues d'une collaboration entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales.

La cité-jardin du Tricentennaire visait à souligner le 300e anniversaire de la fondation de Montréal. Les 16 premières maisons ont été inaugurées en août 1942
Photo : Héritage Montréal

touristiques de l' UQAM. La seule objectivité réside dans le nombre: plus les personnes qui prennent un ensemble en affection sont nombreuses, plus celui-ci peut prétendre à une protection et à une mise en valeur.»

Le fondateur de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et de l'Institut du patrimoine donne l'exemple du Plateau Mont-Royal. « En 1975, des collègues estimaient qu'il fallait protéger ce quartier montréalais à cause de son architecture résidentielle et de son environnement particulier, mais ça ne passait pas auprès du ministère de la Culture (MCC). Avec le temps, ceux qui y vivent en ont pris conscience et, aujourd'hui, ils veulent le conserver.» La protection des bâtiments se fait toutefois à la pièce, le quartier n'ayant pas de statut patrimonial.

À partir des années 1990-2000, l'intérêt pour les ensembles patrimoniaux non homogènes, surtout urbains et industriels, a grandi au Québec. Même la valeur patrimoniale du Vieux-Montréal s'est transformée. « Dans un premier temps, l'emprise de protection excluait le Vieux-Montréal bâti au 19e siècle, notamment la rue Saint-Jacques, précise France Vanlaethem. Cette section a été ajoutée plus tard.»

De façon générale, cependant, moins les éléments sont âgés, moins ils ont de chances d'être reconnus. Sauf si certaines de leurs particularités sont découvertes ou redécouvertes. C'est le phénomène qu'on observe avec des ensembles patrimoniaux modernes comme le Westmount Square, fait remarquer la professeure. « Ces bâtiments n'ont pas nécessairement été conçus pour être dignes d'être transmis, et ils n'étaient pas du tout valorisés il y a 30 ans. Depuis, des recherches ont révélé des choses qui font apprécier le legs architectural des années 1950 à 1970.»

Un corpus en constante augmentation

Il faut connaître pour reconnaître, disent les spécialistes du patrimoine. D'où la nécessité de répertorier un maximum d'ensembles. « Nous sommes en train de faire l'inventaire de la baie James, illustre Dominique Poirat. Ce sont des ensembles de bâtiments jeunes et très modestes, mais qui racontent un pan archipassionnant de l'histoire du Québec.»

Ainsi, au cours des dernières décennies, le nombre d'ensembles patrimoniaux répertoriés a beaucoup augmenté, car le regard – et l'intérêt – des Québécois s'est amplifié. « Il y a 20 ans, nous avions une liste de 200 monuments historiques et de cinq ou six arrondissements historiques; maintenant, il y a des dizaines de listes qui comptent des milliers de bâtiments et des dizaines d'ensembles ! » relève Luc Noppen. En plus du Registre des biens culturels provinciaux, géré par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), et du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, plusieurs MRC et municipalités ont créé leur propre registre. « Parfois, la liste se fait intuitivement, à partir de l'attachement des citoyens à des bâtiments importants pour eux », constate Dominique Poirat.

Toutefois, cette dimension citoyenne n'était pas prise en compte dans les grands inventaires réalisés dans les années 1980, précise Dinu Bumbaru. « Le patrimoine bâti n'est pas un phénomène fixe, rappelle-t-il. C'est pourquoi il faudrait se doter de mécanismes de reconnaissance continue pour intégrer de nouveaux critères et méthodologies, surtout dans le cas des ensembles.» Il donne l'exemple d'un ensemble industriel dans lequel l'usine au fond du terrain serait plus intéressante que le bâtiment administratif, qui est répertorié « parce que c'est lui qui porte le numéro civique ».

Réutiliser pour conserver

Comme l'inventaire, la conservation des ensembles patrimoniaux fait intervenir de nombreux acteurs. S'il s'agit d'un site classé par le gouvernement du Québec, la responsabilité revient au MCC. Les municipalités disposent d'outils tels les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les programmes particuliers d'urbanisme (PPU) pour protéger leurs secteurs reconnus. Elles peuvent également avoir recours à la citation de sites patrimoniaux afin d'en assurer la protection.

« Les citoyens doivent parfois convaincre leurs élus d'utiliser la réglementation à bon escient, car ce n'est pas tout le monde qui a la même conscience du patrimoine », souligne Luc Noppen en ajoutant que certains élus ne le protègent qu'à partir du moment où il devient un enjeu électoral. « L'appropriation par des citoyens de leur patrimoine local est à l'origine de plusieurs levées de boucliers lorsqu'il y a une menace de démolition, renchérit Claudine Déom. Advenant la disparition de lieux qui font partie de leur quotidien, les gens ressentiraient une perte.»

« Tout comme la notion d'ensemble patrimonial à préserver s'est transformée, les stratégies pour la conservation de ces ensembles ont évolué, poursuit la professeure. Elles tendent aujourd'hui vers la réhabilitation et la réutilisation, parce qu'autant nous ne pouvons plus nous permettre de perdre des témoins du passé, autant nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller des bâtiments.» ●

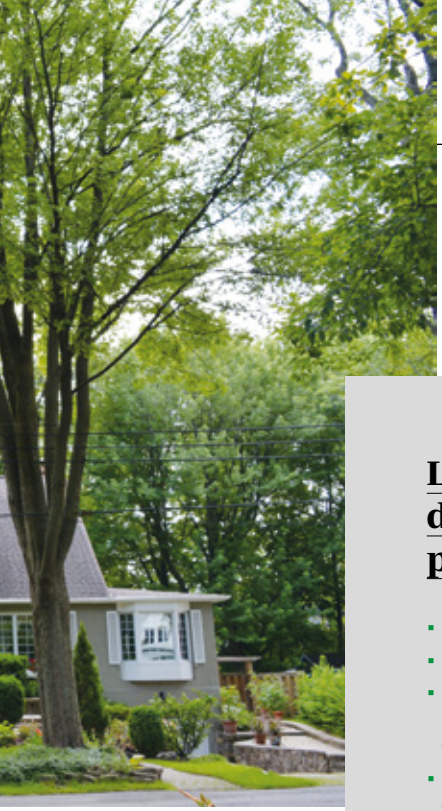

Le Royal Victoria, fondé en 1893, est un ensemble patrimonial hospitalier montréalais
Photo : Héritage Montréal

Les grands types d'ensembles patrimoniaux

- **Les noyaux villageois**
- **Les cœurs de quartiers urbains**
- **Les vieilles villes**
  Le Vieux-Montréal, le Vieux-Québec et le Vieux-Terrebonne, par exemple
- **Les ensembles conventuels**
  comme le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, l'ensemble conventuel des Sœurs de Sainte-Anne (Montréal) et l'abbaye d'Oka
- **Les ensembles paroissiaux**
  tels Saint-Louis-de-France (Québec) et Saint-Alphonse-D'Youville (Montréal)
- **Les ensembles hospitaliers**
  tels l'Hôtel-Dieu de Montréal et le Royal Victoria (Montréal)
- **Les campus universitaires**
  comme l'Université Laval et l'Université McGill
- **Les ensembles industriels**
  Shops Angus (Montréal), Bâtiment 7 (Montréal), brasserie Molson, canal de Lachine, par exemple
- **Les villes de compagnies**
  comme Riverbend et l'Isle-Maligne (Alma), Arvida et Val-Jalbert
- **Les ensembles résidentiels**
  telles la cité-jardin du Tricentenaire (Montréal) et la ville de Mont-Royal
- **Les ensembles modernes**
  Place Ville-Marie, Westmount Square et Place du Portage (Gatineau), par exemple

Le quartier Riverbend, à Alma, était à l'origine une ville de compagnie, fondée en mars 1925 par la Price Brothers and Company
Photo : SARP

Île-des-Moulins, Terrebonne
Photo : Simon Laroche, SODECT

Protection

Entre règles et volonté

Parce qu'elle touche des immeubles d'époques et de fonctions variées, la protection des ensembles patrimoniaux soulève des enjeux complexes. Et le cadre réglementaire qui la circonscrit laisse une large place à la volonté des élus et des citoyens. La sensibilisation joue donc un rôle clé pour que cette volonté s'exerce de façon éclairée.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

Au début des années 1970, le complexe industriel de l'Île-des-Moulins, à Terrebonne, était en mauvais état. Cet ensemble de bâtiments en pierre du 19e siècle, qui comprend un bureau seigneurial, des moulins hydrauliques à farine, à scie et à carder de même qu'une boulangerie, était en outre menacé de destruction pour laisser place à un projet de rénovation urbaine.

Le ministère des Affaires culturelles (devenu depuis le MCC) est intervenu en accordant un statut patrimonial à trois bâtiments et en décrétant trois aires de protection. Il a même acquis l'île en 1974. Ces démarches ont permis de restaurer les moulins et de valoriser ce secteur, qui a été transformé en centre culturel et récréotouristique. La Ville de Terrebonne l'a racheté en 1995 et l'exploite depuis.

Dans cette opération de sauvetage patrimonial, le ministère a fait jouer deux des outils de protection dont il dispose: le « classement » et l'« aire de protection ». Le classement permet d'inscrire un immeuble ou un site au Registre du patrimoine culturel et de le doter d'un plan de conservation. Quant à l'aire de protection, elle sert à délimiter un périmètre situé à au plus 152 mètres de distance de l'édifice. Dans cette aire, toute modification qui pourrait déprécier la valeur patrimoniale du site se trouve dès lors interdite. Par exemple, plusieurs bâtiments de l'ensemble patrimonial résidentiel de la rue Jeanne-Mance, à Montréal, dont les quatre demeures de la maison Charles-Sheppard, en bénéficient.

Ce ne sont là que deux des outils que prévoit le cadre réglementaire de la protection du patrimoine au Québec à l'échelle provinciale et municipale. Or, son application laisse aux élus et aux propriétaires une marge de manœuvre qui s'avère parfois délétère pour la protection des ensembles patrimoniaux.

Équilibre et tension

Ce cadre réglementaire engendre un jeu d'équilibre entre le MCC, les élus municipaux et les propriétaires. « Les immeubles patrimoniaux restent souvent en propriété privée, ce qui crée une tension entre l'application des règles et la jouissance personnelle du bien », explique Line Ouellet, historienne et présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec, un organisme qui conseille la ministre de la Culture et des Communications et consulte les citoyens sur des sujets relatifs au patrimoine. Ainsi, les propriétaires peuvent rechigner à assumer les coûts de l'entretien d'un bien patrimonial ou souhaiter le démolir ou le modifier pour réaliser un projet immobilier.

Outre le classement et l'aire patrimoniale, la Loi sur le patrimoine culturel prévoit notamment la déclaration d'un territoire comme « site patrimonial ». Ce statut, le plus restrictif de tous, ne concerne que 13 lieux au Québec, dont les sites de Trois-Rivières et du Vieux-Québec, où se sont implantés deux des premiers noyaux de peuplement en Nouvelle-France. Dans ces endroits, aucune modification au cadre bâti ou à l'usage ne peut se faire sans l'autorisation de la ministre.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en cours de réforme, ne comprend pour sa part qu'une seule référence au patrimoine. L'article 6 exige que soit indiquée dans un schéma d'aménagement « toute partie du territoire présentant pour la municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel (notamment patrimonial au sens de la Loi sur le patrimoine culturel) […] ».

Action patrimoine, un organisme de Québec qui milite pour la sauvegarde du patrimoine bâti, souhaite que la prochaine mouture de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes à caractériser l'inventaire patrimonial sur leur territoire et à l'intégrer dans leurs documents de planification et leurs règlements de démolition.

Les responsabilités des villes

Certes, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les MRC sont responsables d'inventorier le patrimoine d'un territoire, mais cela n'oblige pas les villes qu'elles regroupent à préserver les bâtiments recensés. « L'utilisation de cet inventaire relève de la bonne volonté du conseil municipal », indique Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine.

Ainsi, certaines villes ont adopté d'elles-mêmes un règlement qui contraint les élus à demander l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lorsque la démolition d'un bâtiment patrimonial est envisagée. « Mais plusieurs municipalités n'ont pas de CCU, et d'autres en ont un qui ne tient pas compte de la valeur patrimoniale », explique Renée Genest. →

Pavillon des Sœurs Grises de l'Université Concordia, Montréal, conversion par Lapointe Magne & associés
Photos : Michel Brunelle

Les municipalités disposent par ailleurs d'instruments réglementaires, comme le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), apparu dans les années 1980. Ce type de plans encadre la construction de nouveaux bâtiments et les rénovations extérieures des immeubles existants, notamment pour conserver le cachet de ceux qui présentent un intérêt patrimonial. « C'est l'outil le plus utilisé en matière de patrimoine municipal, dit Mathieu Payette-Hamelin, chef de section à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal. Le PIIA sert à énoncer de grands critères, par exemple des couleurs, des matériaux ou des gabarits qui seront privilégiés dans un secteur. »

La Ville de Montréal s'est aussi dotée d'un autre outil : l'« énoncé d'intérêt patrimonial ». Il s'agit d'un document décrivant les éléments architecturaux qui justifient cet intérêt. « L'énoncé ne s'accompagne d'aucune obligation, mais fournit de l'information supplémentaire lors d'une réflexion sur un projet de transformation majeur ou de changement d'usage », précise Mathieu Payette-Hamelin.

Par exemple, l'ensemble patrimonial de l'ancienne Institution des Sourds-Muets, boulevard Saint-Laurent, en a fait l'objet en 2010. Les concepteurs et les promoteurs d'un projet immobilier sur le site en ont tenu compte lors de la transformation : ils ont maintenu la prédominance du bâtiment principal et sa visibilité de la rue, et ont conservé le vaste parterre en façade, même si cela réduisait la zone constructible.

D'autres dispositifs municipaux peuvent servir à la protection patrimoniale, bien qu'ils ne soient pas exclusivement prévus à cette fin. C'est le cas du programme particulier d'urbanisme (PPU), qui apporte des précisions quant à la planification de certains secteurs, et de la procédure de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui accompagne une demande de dérogation au règlement d'urbanisme. « Le PPCMOI est un outil à double tranchant, puisqu'il peut aussi servir à obtenir une dérogation à certaines règles favorables au patrimoine, comme la hauteur normalement permise pour [la construction d'un nouveau] bâtiment », prévient cependant Renée Genest.

Un enjeu politique

Hormis la déclaration de site patrimonial, les outils réglementaires pouvant protéger les ensembles patrimoniaux présentent donc un gros défaut : ils dépendent souvent de la bonne volonté des élus locaux, ce qui rend la protection des ensembles patrimoniaux aléatoire.

« Cette protection varie beaucoup d'une ville à une autre et, dans certaines petites localités, c'est un peu le Far West », déplore pour sa part l'architecte et consultante en patrimoine Marie-Josée Deschênes.

Par exemple, la présence d'une habitation dans une zone couverte par un PIIA ne la protège pas de la démolition. « Un propriétaire qui respecte les règles du PIIA dans l'entretien de sa maison peut voir le propriétaire de la maison voisine obtenir un permis de démolition », illustre l'architecte. En d'autres termes, la zone a un statut patrimonial, mais pas nécessairement chacun des bâtiments qui s'y trouve.

Dans le but de remédier à ces disparités, sa firme, Marie-Josée Deschênes architecte, tient dans Chaudière-Appalaches des cliniques d'architecture patrimoniale, auxquelles huit MRC ont participé en 2020. Son cabinet accompagne aussi les propriétaires de bâtiments anciens et les CCU.

« La sensibilisation est essentielle, car ce sont les élus qui décident, dit Marie-Josée Deschênes. Ça ne sert à rien de produire des outils réglementaires si les villes ne sont pas déterminées à les appliquer. En tant qu'architecte, je dois souvent les persuader de la valeur de leur patrimoine. »

Au-delà des façades

Lorsque les élus ne se laissent pas convaincre, le patrimoine s'effrite. L'architecte Luce Lafontaine, experte de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti, s'inquiète notamment de la tendance au « façadisme ». Elle donne en exemple les résidences situées sur la rue De Bleury, à Montréal, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke. « Les propriétaires ne gardent que les façades et modifient complètement l'intérieur, la hauteur et l'usage », s'attriste-t-elle.

À l'inverse, elle loue l'Université Concordia pour la conversion en 2014 de l'ancienne maison mère des Sœurs Grises de Montréal en résidence étudiante. L'approche minimaliste de l'architecte Robert Magne, du cabinet Lapointe Magne & associés, a permis de conserver en partie l'usage en transformant, par exemple, certaines cellules des sœurs en chambres d'étudiant. « La conservation de l'usage constitue un bon garant de l'intégrité patrimoniale », affirme l'architecte.

Au-delà des considérations architecturales, la protection des ensembles patrimoniaux demeure un enjeu éminemment politique. Line Ouellet en appelle donc, elle aussi, à la sensibilisation. « Si le patrimoine représente une valeur importante pour les citoyens, ils feront pression sur leurs élus, croit-elle. Il y aura un prix politique à payer pour ceux qui ne respecteront pas cette volonté populaire. La protection du patrimoine, c'est l'affaire de tous. »

Une cabane de pêche à l'anguille, Rivière-Ouelle
Photo : Ruralys

Paysage culturel patrimonial

Une épreuve de persévérance

Un village côtier, une plaine agricole, les abords d'un canal maritime : de tels lieux forgent le paysage et l'identité locale – d'où l'importance de les protéger. Le Québec s'est donné les moyens de le faire avec la désignation « paysage culturel patrimonial », adoptée en 2012. Or, obtenir cette reconnaissance se révèle long et ardu.

PAR SYLVIE LEMIEUX

Le secteur de la Pointe-aux-Iroquois, Rivière-Ouelle
Photo : Jean Vézina

Le concept de paysage culturel comme bien collectif a fait du chemin ces dernières années. En 1995, l'organisation des États généraux du paysage a mené, l'année suivante, à la création du Conseil du paysage québécois. En 2000, cet organisme de sensibilisation a adopté la Charte du paysage québécois, qui a pour objectif la prise en compte du paysage dans les projets privés et publics. Puis, en 2012, l'inclusion de la désignation « paysage culturel patrimonial » dans la refonte de la Loi sur le patrimoine culturel a marqué une étape de plus en offrant la possibilité de protéger officiellement certains paysages. Mais encore faut-il tracer les contours de cette notion.

Nature et culture

Il existe plusieurs définitions du terme « paysage culturel patrimonial ». Pour l'UNESCO, c'est une « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature » qui fait partie de « l'identité collective »; autrement dit, c'est l'interaction significative entre l'humain et son milieu naturel qui le distingue. Cette définition englobe autant les paysages créés intentionnellement, comme les parcs ou les jardins, que ceux qui ont évolué en fonction de l'occupation du territoire, comme un village à flanc de montagne.

La loi québécoise sur le patrimoine ajoute quant à elle d'autres dimensions au concept. Ainsi, c'est aux collectivités qu'il revient de reconnaître le caractère remarquable d'une portion de leur territoire. Les gens qui l'habitent doivent prendre part au projet de conservation et de mise en valeur du site en raison de son intérêt « historique, emblématique ou identitaire ». Dans l'esprit de la loi, la protection du paysage ne peut pas être imposée à une population.

« C'est là le caractère novateur du processus menant à la reconnaissance », affirme Patrick Marmen, chercheur associé à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et président du Comité Jacques-Viger, à la Ville de Montréal. « Les notions d'appropriation et d'attachement au territoire y sont très importantes, souligne-t-il. La désignation doit reposer sur l'élaboration d'une démarche participative. »

Cette exigence se révèle toutefois difficile à respecter. « C'est parfois essoufflant de maintenir la mobilisation du milieu. Le processus pour obtenir la désignation peut s'étaler sur plusieurs années. Et c'est peut-être ce qui explique l'absence de reconnaissance à ce jour », ajoute le chercheur.

De multiples étapes

En effet, depuis la refonte de la Loi, le MCC a reçu une seule demande de désignation d'un site comme paysage culturel patrimonial. Cette demande provient de Rivière-Ouelle, une municipalité d'un millier d'habitants du Bas-Saint-Laurent. La démarche, lancée dès 2013, a été jalonnée par la tenue de diverses études, la mise en place d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), la réalisation d'un diagnostic paysager, la rédaction d'une charte paysagère et plusieurs consultations publiques. Si bien que ce n'est qu'en septembre 2019 que la municipalité a déposé au MCC son plan de conservation des secteurs de Pointe-aux-Orignaux et de Pointe-aux-Iroquois.

Situés sur le littoral du Saint-Laurent, ces deux secteurs constituent un lieu phare de la pêche à l'anguille au Québec. C'est aussi une zone agricole et un lieu de villégiature. « C'est un endroit chargé de son histoire maritime où les gens se rencontrent et socialisent. Ils ont donc à cœur de le préserver », explique Nancy Fortin, agente de développement à la municipalité de Rivière-Ouelle.

« Il est vrai que la démarche est longue et exige des ressources humaines et financières importantes », convient la fonctionnaire. Néanmoins, la municipalité a su conserver sans trop d'efforts la cohésion entre les parties prenantes, tant les élus de la MRC de Kamouraska que la population.

Dans sa démarche, Rivière-Ouelle a pu compter sur l'accompagnement de Ruralys, un centre d'expertise en patrimoine, qui a procédé à une étude de l'aire patrimoniale (inventaire architectural, caractérisation du paysage, potentiel archéologique). La MRC a de plus bénéficié d'une subvention gouvernementale pour la réalisation du diagnostic paysager (voir « Caractérisation de paysage », ci-contre). Le MCC a aussi été « présent à chacune des étapes pour nous conseiller sur les orientations prises », ajoute Nancy Fortin.

Mais plus d'un an après le dépôt de son dossier, la municipalité attend toujours la réponse du ministère.

Une désignation, pour quoi faire ?

Outre la complexité du processus, s'il y a peu de demandes de désignation comme paysage culturel patrimonial, c'est aussi parce qu'il est difficile d'établir la valeur ajoutée qu'apporte ce statut. « Les régions se demandent si les retombées seront proportionnelles aux efforts investis », dit Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal.

En désignant un paysage culturel patrimonial, le gouvernement reconnaît ses caractéristiques paysagères remarquables qui méritent d'être préservées et mises en valeur. « C'est vendeur pour attirer les touristes, mais cela peut aussi entraîner des devoirs et des obligations pour assurer la protection et le développement du territoire, et ce, sans lui faire perdre son caractère unique », souligne Nicole Valois. De plus, la désignation n'est pas éternelle: elle doit être renouvelée tous les cinq ans.

Processus en révision

L'outil reste donc à perfectionner, estime Patrick Marmen, qui suggère notamment la création de désignations intermédiaires pour souligner les étapes franchies et les efforts soutenus des municipalités durant la démarche. « Cela aurait un effet motivant. De plus, ce serait un moyen pour la population de faire savoir à un éventuel promoteur qu'elle tient à son paysage. »

La démarche pourrait néanmoins se transformer. Le MCC travaille actuellement à un plan d'action afin d'améliorer ses pratiques de gestion du patrimoine, les paysages compris. L'exercice fait suite au rapport déposé par la vérificatrice générale du Québec en juin dernier, qui déplorait les longs délais de traitement des demandes et les lacunes dans la stratégie d'intervention du ministère en matière de protection du patrimoine. « Plusieurs pistes seront étudiées », mentionne le MCC, qui a répondu à nos questions par courriel, mais sans donner plus de détails.

À Rivière-Ouelle, c'est avec fébrilité qu'on attend la décision du ministère. « C'est tout ce qui nous manque pour mettre notre plan de conservation en œuvre », affirme Nancy Fortin, qui espère que d'autres régions suivent l'exemple de sa municipalité.

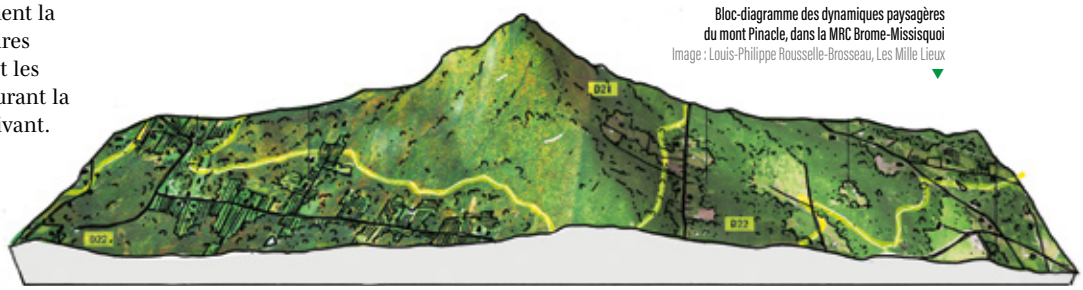

Bloc-diagramme des dynamiques paysagères du mont Pinacle, dans la MRC Brome-Missisquoi
Image : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau, Les Mille Lieux

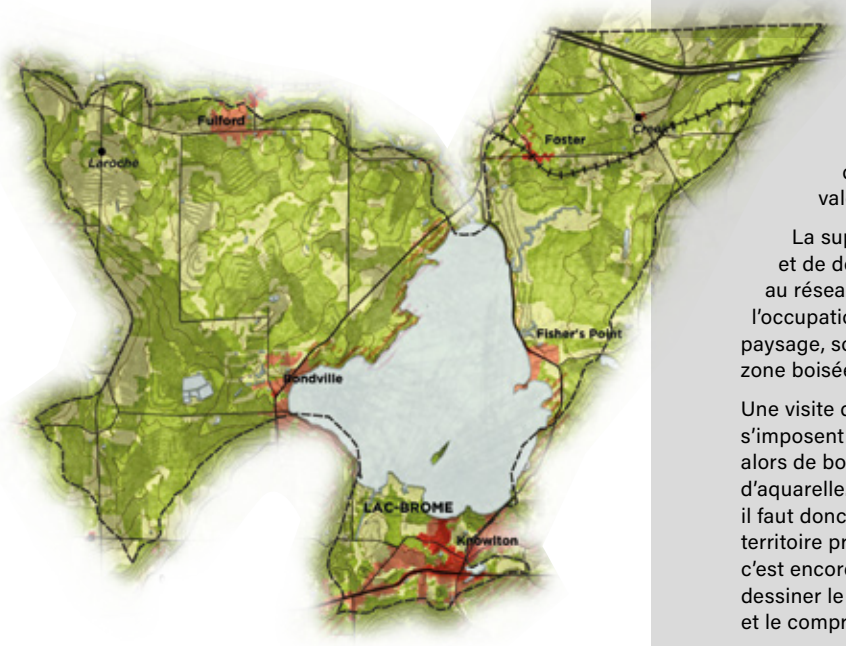

Carte de l'entité paysagère du bassin du lac Brome dans la MRC Brome-Missisquoi
Image : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau, Les Mille Lieux

Caractérisation de paysage

Une démarche à plusieurs dimensions

Il est nécessaire de bien comprendre un paysage afin de poser les meilleurs gestes possibles en matière de préservation et de développement. Pour ce faire, la réalisation d'un diagnostic paysager est indispensable. « Il constitue souvent la première étape d'étude en vue de la reconnaissance d'un paysage culturel patrimonial », affirme Louis-Philippe Rousselle-Brosseau, architecte paysagiste à la coopérative Les Mille Lieux, spécialisée en développement et en aménagement du territoire.

Le diagnostic se fonde sur une étude de caractérisation du paysage, qui consiste à l'explorer de fond en comble. « On l'analyse dans ses multiples dimensions : géophysiques, évolutives et socioculturelles. Et pour cela, on utilise un ensemble de méthodes et d'outils pour documenter et mettre en valeur sa singularité », explique-t-il.

La superposition de photos aériennes, anciennes et actuelles, et de données liées au relief, à la composition des sols, au réseau hydrographique, à la couverture végétale ou à l'occupation du site permet de définir et de délimiter les entités de paysage, soit les parties relativement homogènes du territoire (une zone boisée ou un littoral, par exemple).

Une visite des lieux et des rencontres avec des gens qui les habitent s'imposent également. Louis-Philippe Rousselle-Brosseau chausse alors de bonnes bottes de marche et emporte… des tubes d'aquarelle. « On part en exploration terrain pour plusieurs jours, il faut donc être bien équipé pour de longues marches sur un territoire présentant plus ou moins de relief. Quant à l'aquarelle, c'est encore la technique la plus efficace et la plus rapide pour dessiner le paysage. Elle exige de s'arrêter pour mieux l'observer et le comprendre. »

Ce travail mène le plus souvent à la création d'atlas ou de plans de paysages qui permettent de saisir la valeur des sites en question, leurs dynamiques et les enjeux liés à leur transformation. Bref, un outil essentiel d'aide à la décision.

Église St. James, Trois-Rivières, réfection de l'enveloppe par Marie-Josée Deschênes architecte
Photo : Pierre St-Yves

Projets inspirants

Des mises en valeur réussies

Conserver et mettre en valeur les ensembles patrimoniaux sans les dénaturer représente tout un défi. Voici quatre projets d'un peu partout qui prouvent que c'est possible.

PAR JESSICA DOSTIE

Quartier historique de Trois-Rivières (Québec, Canada)

Une leçon d'histoire

Inscrit au registre québécois des sites patrimoniaux en 1964, le centre historique de Trois-Rivières rassemble des bâtiments qui ont été les témoins immobiles du régime français, puis de la Conquête anglaise. De récents projets ont permis de refaire une beauté à certains d'entre eux, dont l'église St. James et son monastère, qui ont pignon sur la rue des Ursulines.

« Il s'agit d'un ensemble exceptionnel dont la valeur était peu reconnue [avant les travaux] », estime l'architecte Marie-Josée Deschênes, qui a dirigé les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de 2013 à 2015. S'il est si important, selon l'architecte, c'est parce qu'« il marie les patrimoines français et anglais ». En d'autres mots, les caractéristiques architecturales des deux régimes coloniaux s'y superposent.

L'église et son monastère, vestiges de la présence des Récollets en Nouvelle-France, ont été érigés en 1742 et 1754 respectivement, avant d'être abandonnés par l'ordre religieux au moment de la Conquête anglaise. L'ensemble, rebaptisé St. James, a finalement été repris par la communauté anglicane de Trois-Rivières au 19e siècle.

Toujours debout quelque 250 ans après son érection, l'ensemble ne payait cependant pas de mine, révèle la directrice générale de Culture Trois-Rivières, Nancy Kukovica. « La structure était solide, mais il y avait de gros travaux à faire: le clocher penchait, les portes et les fenêtres étaient désuètes, et le toit devait être refait, tout comme la maçonnerie », énumère-t-elle.

Supprimer l'incongru

À ces travaux s'est entre autres ajouté le remplacement de l'isolation dans le grenier. « Ces bâtiments [l'église et le monastère] avaient été rénovés au fil du temps, mais les interventions n'avaient pas toujours été adéquates », souligne Marie-Josée Deschênes, donnant en exemple de l'uréthane appliqué directement sur la maçonnerie. Dans ce cas précis, les ouvriers ont réussi à le retirer, puis à mettre en valeur la façade d'origine. Les pierres ont été rejointoyées, puis recouvertes d'un enduit.

Ce choix a créé la polémique: « Tout le monde, et le maire en particulier, voulait savoir pourquoi on ne laissait pas les pierres apparentes, mais ces pierres des champs ne sont pas faites pour être dénudées, se défend l'architecte. L'église n'a d'ailleurs jamais eu cet aspect. L'idée était d'enlever les mauvaises interventions. » C'est cette philosophie qui a guidé toutes ses décisions dans le projet.

Le budget a toutefois limité son champ d'action: « Dans un monde idéal, nous aurions fabriqué l'enduit nous-mêmes à partir de sable et de chaux, mais c'était trop cher, illustre Marie-Josée Deschênes. Nous avons donc utilisé un enduit prémélangé. » Pour les mêmes raisons, l'architecte a dû faire une croix sur son idée d'exposer la charpente à l'intérieur, et dû troquer le cuivre de la toiture pour de l'acier Galvalume, plus abordable.

Cinq ans plus tard, le moment est maintenant venu d'en rénover l'intérieur, qui abritera dès 2022 le lieu de création et de diffusion La Fabrique de théâtre insolite. Ce projet de la compagnie trifluvienne Les Sages Fous ne nécessitera pas autant de précautions, puisque seule l'enveloppe extérieure est classée. Préserver la mémoire du lieu demeure néanmoins une grande préoccupation, assure Nancy Kukovica.

Église St. James, Trois-Rivières, réfection de l'enveloppe par Marie-Josée Deschênes architecte
Photo : Pierre St-Yves

Vue à vol d'oiseau d'Evans Home, un bâtiment en H qui a été largement restauré sur près de 10 ans. Butler Gallery at Evans Home, Kilkenny, McCullough Mulvin Architects
Photo : Kilkenny County Council

Centre urbain historique de Kilkenny (Irlande)

Esprit médiéval

La ville de Kilkenny est connue pour la bière rousse qui porte son nom, mais aussi pour ses monuments historiques soigneusement conservés. Les autorités locales la présentent comme « la ville médiévale la mieux préservée d'Irlande ». De fait, ses deux cathédrales, son abbaye, son château et ses ruelles étroites forment, sur la rive ouest de la rivière Nore, le Medieval Mile, un quartier regroupant certains des plus précieux joyaux du patrimoine bâti irlandais.

L'adoption du County Kilkenny Heritage Plan, un plan de préservation du patrimoine de la région mis au point par le Kilkenny Heritage Forum sous la direction de la Ville il y a une dizaine d'années, n'est pas étrangère à ce succès. « Nous avons réussi à conserver une grande partie du patrimoine bâti dans le centre historique », reconnaît Evelyn Graham, architecte chargée de projet au conseil régional de Kilkenny.

Les chambranles en pierre des portes extérieures, restaurés au début des années 2010. Butler Gallery at Evans Home, Kilkenny, McCullough Mulvin Architects
Photos : Brian Cregan

D'une rive à l'autre

L'architecte a récemment dirigé la restauration d'un ancien refuge datant de 1818, du côté est de la Nore cette fois. Nommé Evans Home, le bâtiment en pierre grise (de la roche calcaire de Kilkenny) en forme de H a été converti en galerie d'art contemporain. Le projet s'est échelonné sur 10 ans. La dernière phase, chapeautée par l'agence McCullough Mulvin Architects, a culminé avec l'inauguration des nouveaux espaces en 2020, après deux ans de travaux. « Il s'agit d'un élément important du Medieval Mile, même si le bâtiment est situé sur la rive opposée de la rivière », juge-t-elle.

En amont de ce projet, des travaux de conservation préliminaires avaient été effectués dans le bâtiment au début des années 2010, dont le renouvellement des gouttières et des tuyaux de descente pluviale en fonte, la réparation et la reconstruction de huit cheminées et la restauration de quatre chambranles de porte.

Ces deux dernières années, la restauration a surtout touché l'enveloppe. Les architectes ont mis l'accent sur la réutilisation des matériaux et la restauration des composants en place: le toit a été réparé en utilisant les tuiles existantes, les pierres d'origine ont été rejointoyées avec un nouveau mortier à la chaux et cinq fenêtres d'origine de la façade arrière ont pu être conservées.

À l'intérieur, les boiseries et les finitions existantes ont été mises en valeur lorsque c'était possible, tout comme les structures de bois et le plâtre des murs. Certains sols en pierre ont été restaurés au rez-de-chaussée.

L'ancien refuge a en outre été agrandi. Les deux nouveaux pavillons, deux simples boîtes noires de deux étages, abritent entre autres une galerie d'art numérique, un ascenseur et des toilettes répondant aux normes d'accessibilité universelle, décrit la chargée de projet dans un rapport. « Les détails et les matériaux d'Evans Home sont contrebalancés par la simplicité de la nouvelle construction », précise-t-elle.

Enfin, les interventions sur les murs d'enceinte ont été réduites au minimum afin de ne pas altérer leur apport au caractère de l'ensemble; on en a simplement retiré la végétation envahissante, puis on a rejointoyé la pierre à l'aide de mortier de chaux.

Lier le passé et l'avenir

« Le projet a été conçu avec soin, conformément aux fondements de la pratique actuelle en matière de conservation », explique Evelyn Graham. L'architecte ajoute avoir préconisé un aménagement flexible afin de faciliter d'éventuelles reconversions.

Cette renaissance d'Evans Home s'inscrit donc dans la longue durée, non seulement en raison du riche passé de l'édifice, mais aussi de son avenir prometteur.

Un des immeubles d'appartements datant des années 1930, Greenbelt
Photo : Isabelle Gournay

Un ensemble de maisons en rangée, Greenbelt
Photo : Isabelle Gournay

Centre historique de Greenbelt (Maryland, États-Unis)

Une banlieue atypique

À quelque 20 kilomètres de la Maison-Blanche, la ville de Greenbelt, au Maryland, a quelque chose d'anachronique dans le paysage urbain du 21e siècle. Érigée à la fin des années 1930 pour relancer l'industrie de la construction dans le cadre du New Deal, cette agglomération boisée où il fait bon vivre demeure, à la veille de son centenaire, quasi inaltérée.

De la piscine au centre commercial, en passant par les habitations de brique, de béton ou de bois d'abord destinées à la classe moyenne inférieure, le lotissement d'origine bénéficie aujourd'hui de protections patrimoniales importantes.

Certes, quelques bâtiments ont subi des modifications moins heureuses, mais cette ère est révolue, estime l'historienne de l'architecture Isabelle Gournay, qui a élu domicile à Greenbelt il y a une quinzaine d'années et siège aujourd'hui au comité consultatif d'urbanisme de la Ville. Toute modification au patrimoine bâti doit obtenir l'aval de l'État, celui du comté, celui de la municipalité et, finalement, celui de la coopérative d'habitation Greenbelt Homes Inc. (GHI). Cet organisme gère, depuis les années 1950, toutes les maisons ainsi que deux immeubles d'appartements de la ville.

« La coop est très consciente de la valeur historique des bâtiments, même s'il y a parfois des tensions entre les besoins individuels et le souci de mémoire collective », résume Isabelle Gournay en entretien téléphonique, ajoutant que les citoyens membres ont en général « le désir et la volonté de participer [à la préservation des lieux] ».

Pour l'amour du patrimoine moderne

Selon cette professeure retraitée de l'École d'architecture de l'Université du Maryland, les citoyens et les autorités ont pris conscience de la valeur patrimoniale de Greenbelt au début des années 1980. « À l'époque, l'école a déménagé à l'extérieur de la ville, raconte-t-elle. Quand certaines personnes ont voulu démolir le bâtiment d'inspiration Art déco laissé vacant, il y a eu une levée de boucliers. » Ces réactions ont incité la Ville à convertir l'édifice en centre communautaire tout en préservant son caractère.

Ainsi, tant du côté de la municipalité que de celui de la coopérative GHI, des efforts ciblés visent à préserver le caractère unique de Greenbelt : réfection des toits d'ardoise des maisons, réaménagement de la place publique centrale incluant la reconstruction à l'identique des bancs datant de 1937 et restauration des sculptures qui ponctuent le paysage de la petite localité de banlieue, notamment.

« À Greenbelt, la plupart des éléments emblématiques non seulement architecturaux, mais aussi éthiques et communautaires restent intacts », conclut l'historienne dans *Iconic Planned Communities and the Challenge of Change*, un essai qu'elle a publié en 2019.

Des travaux balisés

N'empêche, le parc immobilier se fait vieillissant. La coopérative GHI a donc mis en place un projet-pilote visant à encadrer les rénovations, financées à même les cotisations mensuelles des membres. Des exemples d'améliorations proposées pour les habitations en 2020 : installation d'un nouveau système de chauffage, changement des fenêtres et des portes ou pose d'un nouveau revêtement extérieur. Dans tous les cas, les membres ont le choix entre différents matériaux sélectionnés par les responsables de la coop.

C'est en accompagnant et en éduquant ses citoyens que Greenbelt assurera la pérennité de son centre historique en tant que milieu de vie, selon Isabelle Gournay.

Cité satellite du Lignon, à Vernier (Suisse)

Un chantier monumental

Spectaculaire: le qualificatif n'est pas trop fort pour décrire la cité du Lignon, le plus grand complexe résidentiel suisse. Situé dans la commune de Vernier, en périphérie de Genève, et édifié entre 1963 et 1971 selon des plans de l'architecte Georges Addor, l'ensemble classé monument historique a été pensé pour accueillir jusqu'à 10 000 habitants. Ses 2780 appartements sont répartis entre une barre d'immeubles locatifs de 12 à 18 étages et deux tours de 26 et 30 étages. Le tout forme une ligne brisée ininterrompue de plus d'un kilomètre le long du Rhône.

Cité satellite du Lignon, Vernier, Georges Addor, rénovation par Jaccaud Spicher Architectes Associés
Photo : JSAA

La sauvegarde de cette cité qualifiée de « quasi intouchable » dans les pages de la *Tribune de Genève* passe néanmoins par un vaste programme de restauration. « Si l'ensemble du Lignon conserve une remarquable homogénéité plus de 50 ans après sa construction, grâce à un système constructif rationnel et une mise en œuvre de qualité, des travaux importants sont requis afin de répondre au besoin de mise en conformité avec les normes énergétiques contemporaines et d'assurer la pérennité de l'ensemble », résume un document technique de l'agence Jaccaud Spicher Architectes Associés (JSAA), mandatée par le Comité central du Lignon, l'association des propriétaires, pour établir une stratégie en vue de ces rénovations.

Rénover de l'intérieur

Le projet a entre autres pour objectif d'améliorer la performance thermique des bâtiments de la barre sans dénaturer les façades, et ce, dans un cadre budgétaire serré. Puisque le remplacement de l'enveloppe extérieure a été jugé trop coûteux, le modèle choisi privilégie le remplacement de l'isolation extérieure actuelle par une couche d'isolation intérieure en matière synthétique, le remplacement des joints de fenêtres et de divers éléments de façade endommagés, le renouvellement du pare-vapeur et le nettoyage de la façade. Dernière intervention, mais non la moindre: l'installation d'un double vitrage derrière les fenêtres extérieures à simple vitrage, intervention qui permettrait des économies d'énergie de l'ordre de 40 %.

Ces rénovations par l'intérieur, qui concernent aussi les loggias et les salles de bain de même que certains espaces communs comme les coursives et les halls d'entrée, ont apporté leur lot de défis, explique pour sa part l'entreprise en construction Losinger Marazzi. On apprend sur son site Web que les travaux ont été menés en suivant une planification précise, « avec des délais très courts dans un souci constant d'usage des espaces ».

N'empêche, les résidents ne sont pas au bout de leurs peines. Ce chantier colossal lancé au début du millénaire ne se terminera pas avant 2022. C'est le prix à payer pour la sauvegarde du patrimoine.

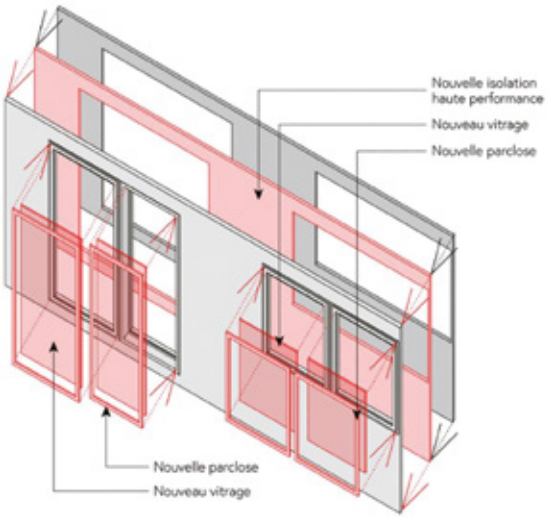

L'ajout d'un double vitrage derrière les fenêtres à simple vitrage devrait générer des économies d'énergie d'environ 40 %.
Image : JSAA

Cité satellite du Lignon, Vernier,
Georges Addor, rénovation par
Jaccaud Spicher Architectes Associés
Photo : JSAA

Tourisme et vie de quartier

Au-delà de la carte postale

À Barcelone comme à Baie-Saint-Paul, conjuguer tourisme et vie locale n'est pas toujours aisé. Comment éviter que les quartiers patrimoniaux ne soient réduits à de simples décors pour photos souvenirs ?

PAR EMILIE LAPERRIÈRE

Rue Saint-Louis, Vieux-Québec
Photo : Tony Webster | Flickr

Baie-Saint-Paul, Québec
Photo : S. Lemyre | Adobe Stock

Quelque 4,5 millions de touristes visitent annuellement la ville de Québec. De ce nombre, une bonne partie arpente les rues du Vieux-Québec. Michel Masse, président du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ), y vit depuis plus de 20 ans. Il connaît le quartier sous toutes ses coutures et il a été témoin des changements qui l'ont modifié au fil du temps.

« C'est particulier d'habiter dans un bâtiment qui a 250 ans, où un personnage important de notre histoire a peut-être vécu. De savoir qu'on fait partie de la continuité. Vivre ici, c'est vivre l'histoire au jour le jour », dit-il. Il constate néanmoins que ce quartier qui lui est si cher gagnerait à mieux équilibrer tourisme et qualité de vie, car les résidents et les commerces de proximité y perdent du terrain.

Les données tendent à lui donner raison. Selon la Société de développement commercial du Vieux-Québec, 90 % du chiffre d'affaires des commerces du coin provient du tourisme. Le nombre de résidents, pour sa part, diminue constamment, même si l'exode semble ralentir. Entre 2011 et 2016 (année du dernier recensement), la population a baissé de seulement 2 % dans le quartier, contre 9,3 % entre 2006 et 2011.

Il y a donc de l'espoir pour ce quartier emblématique de la capitale nationale, comme pour d'autres secteurs patrimoniaux. Et il existe des solutions pour renverser la vapeur.

Des services pour la population locale

De l'avis de Michel Masse, la présence de commerces de proximité est incontournable. « Pour garder la population, il faut lui donner accès aux choses élémentaires : faire l'épicerie, se faire couper les cheveux, faire réparer ses souliers… »

Au-delà du volet commercial, le président du CCVQ souligne que d'autres services, comme les parcs ou les garderies, favorisent la vitalité d'un quartier. « On travaille fort avec la Ville pour aménager d'autres aires de jeux dans le Vieux-Québec ou, à tout le moins, améliorer celles qui existent déjà afin d'attirer des familles ici », ajoute-t-il.

Ces efforts seront d'ailleurs récompensés, puisqu'un terrain en friche depuis des décennies deviendra, à l'été 2021, les Jardins du Corps-de-Garde. L'espace accueillera des arbres, des plantes, des zones de jeu, un jardin communautaire et des aires de détente favorisant les rencontres. « L'endroit sera axé sur les citoyens, assure Michel Masse. Ils pourront s'y retrouver pour socialiser. »

D'autres villes du monde ont trouvé des solutions créatives pour composer avec le recul de la vie de quartier. « En France, pour contrer l'offre consacrée seulement aux touristes, les villes ou les associations de commerçants ont un rôle à jouer. Elles possèdent un certain nombre de locaux qu'elles louent à des commerces à l'intention des résidents. Le concept existe aussi en Belgique », donne en exemple Christian Savard, directeur de l'organisme Vivre en Ville.

Selon lui, en demeurant proactives, les autorités peuvent maintenir une bonne diversité de services. →

Un travail d'équipe

Le maire de Baie-Saint-Paul semble partager cet avis. La municipalité d'un peu plus de 7000 habitants se penche sur cette question depuis plusieurs années. « La ville seule ne peut pas y arriver, pense le maire Jean Fortin. Elle doit s'allier à des partenaires et faire beaucoup de sensibilisation. » Baie-Saint-Paul travaille de concert avec les gens d'affaires, par exemple, pour favoriser la présence de commerces de proximité et établir une mixité harmonieuse dans le cœur de la ville.

« Il faut faciliter l'accès aux piétons et aux cyclistes, et s'assurer que les mesures que nous mettons en place visent d'abord la population locale », ajoute Jean Fortin.

À Baie-Saint-Paul, pour respecter la qualité du patrimoine bâti, les propriétaires d'une résidence ancienne inscrite à l'inventaire architectural de la Ville ou située à l'intérieur d'une zone de plans d'implantation et d'intégration architecturale peuvent profiter gratuitement d'un programme d'aide à la rénovation et des services d'un architecte. La firme Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), située à Alma, guide les citoyens dans les actions à poser et réalise des esquisses de propositions de travaux.

L'idée n'est pas sans rappeler la Living City Initiative, en Irlande. En vigueur depuis mai 2015 dans six villes (Cork, Dublin, Galway, Kilkenny, Limerick et Waterford), ce programme permet aux propriétaires d'une maison d'au moins 100 ans de demander un allégement fiscal pour sa rénovation, à un taux de 10 % de leur revenu total par an pendant 10 ans – à condition qu'il s'agisse de leur lieu de résidence principal.

« Il faut prêter une oreille attentive aux citoyens pour répondre à leurs besoins et faire confiance à leurs solutions, parfois surprenantes. » – Dominique Poirat

La parole aux résidents

Pour Dominique Poirat, architecte pour le SARP, la concertation est la clé du succès. « Il faut prêter une oreille attentive aux citoyens pour répondre à leurs besoins, et faire confiance à leurs solutions, parfois surprenantes. C'est très important de travailler avec les résidents, notamment par des consultations régulières ou par le design participatif. Ça évite les conflits et les tensions », constate-t-elle.

L'architecte croit qu'il faut également promouvoir l'attachement des citoyens à leur quartier et veiller à leur cohabitation harmonieuse avec les touristes. Comment ? « En impliquant la population locale dans la planification urbaine ou dans l'offre de produits touristiques, par exemple. »

Le zonage à la rescousse

En portant une attention particulière à l'aspect résidentiel, les élus peuvent éviter la transformation d'une zone touristique en ville-musée.

« Pour maintenir une certaine proportion de résidents dans ces quartiers, les villes peuvent adopter un règlement de zonage qui contingente la quantité d'hébergement touristique, en limitant par exemple le nombre d'hôtels ou en interdisant les Airbnb permanents », dit Christian Savard.

Jardins du Corps-de-Garde, Québec, Ville de Québec
Images : Ville de Québec

◀ Le Vieux-Québec
Photo : Pixabay

Cela dit, il est possible de conserver l'équilibre sans décréter de telles interdictions. « Le quartier Saint-Jean-Baptiste, à Québec, a vu se multiplier l'offre d'Airbnb. Il demeure malgré tout un quartier populaire parce qu'on y trouve beaucoup de coopératives d'habitation. Il conserve ainsi une authenticité qui protège aussi sa vocation résidentielle », illustre celui qui vit tant à Montréal que dans la capitale.

Dominique Poirat souligne, pour sa part, que les quartiers à caractère patrimonial peuvent être sujets à l'embourgeoisement. « Les groupes communautaires ont alors un rôle à jouer pour déterminer les besoins des populations plus fragiles. »

D'autres initiatives inspirantes

De plus en plus de destinations incontournables du monde adoptent des mesures pour contrer les effets du tourisme de masse. C'est le cas de Venise, où près de 30 millions de personnes foulent la place Saint-Marc chaque année. Depuis 2019, les bateaux de croisière sont interdits dans le centre parce qu'ils fragilisaient les fondations de la ville. Les élus veulent également forcer les visiteurs à payer une taxe d'entrée allant de 3 à 10 euros selon la saison. Les sommes récoltées serviraient à nettoyer la cité des Doges.

Dubrovnik, popularisée par la série télé *Game of Thrones*, a de son côté imposé des quotas. Pour préserver la citadelle, 8000 visiteurs par jour, tout au plus, ont la chance de découvrir la ville.

Au Québec, Dominique Poirat croit qu'on peut s'inspirer des Îles-de-la-Madeleine. « Cette municipalité réussit vraiment à mettre en valeur et à préserver son patrimoine bâti et naturel. » Elle a adopté en 2006 une politique-cadre en matière de développement touristique; en 2011, de nouveaux règlements de zonage limitant les usages et les constructions dans ses milieux naturels; enfin, en 2017, sa propre Charte des paysages.

Michel Masse, qui constate que les nombreux autocars entraînent des problèmes de circulation dans son quartier, aimerait quant à lui que Québec emboîte le pas aux villes qui ont délimité le territoire où ces véhicules peuvent circuler.

Il est encore trop tôt pour le dire, mais la pandémie de COVID-19 pourrait aussi changer les choses. « Si elle a vidé le Vieux-Québec de ses touristes internationaux, souligne Michel Masse, elle fournit à la ville une belle occasion de diversifier ses activités et de se recentrer sur les besoins des résidents. »

Les autres grandes villes du monde pourraient aussi bénéficier de ce temps de réflexion. Car la vie de quartier, elle aussi, a ses attraits.

Trois écueils à éviter

1 **Déserts saisonniers**
Les touristes, en particulier au Québec, sont bien souvent saisonniers. Comme les oiseaux migrateurs, ils arrivent au printemps, puis nous quittent à l'automne pour des horizons plus cléments. Un quartier qui ne serait conçu que pour eux serait donc en profond décalage avec les besoins des résidents, qui y vivent toute l'année.

2 **Exode des résidents**
Le nombre grandissant d'hôtels et de lieux d'hébergement touristique crée notamment une pénurie de logements abordables pour les habitants et une hausse des prix de l'immobilier. L'augmentation du coût de la vie, provoquée surtout par l'embourgeoisement, pousse les habitants à quitter le quartier.

3 **Cohabitation difficile**
Victimes de leur succès, les villes très touristiques se caractérisent souvent par des transports surchargés, des restaurants bondés et un bruit incessant qui nuisent grandement à la qualité de vie des résidents. Les 1,6 million de Barcelonais doivent par exemple jouer du coude avec 30 millions de visiteurs par an. Les commerces de proximité cèdent également la place aux boutiques de souvenirs.

Photo : Jacob Lund | Adobe Stock

Nouveaux mandats

Le test de la crédibilité

Perte de confiance du client, réputation entachée, santé mentale affectée, litiges : une préparation insuffisante à la présentation de son offre de services peut avoir des conséquences fâcheuses pour l'architecte. Voici quelques conseils pour optimiser vos chances de succès dès les premiers contacts.

PAR MARIE-JOËLLE LARIN-LAMPRON, ARCHITECTE ET INSPECTRICE À L'OAQ

Que ce soit par peur de manquer de travail, par excès d'enthousiasme ou à cause d'une surcharge, il peut arriver que l'architecte n'évalue pas avec assez de rigueur les composantes d'un nouveau projet avant de soumettre son offre de services. Cette pratique est risquée, tant pour vous que pour votre client. Le Code de déontologie stipule d'ailleurs qu'avant de conclure une entente, l'architecte doit s'assurer de connaître la portée du projet et tous ses éléments.

Lorsque les circonstances s'y prêtent, une visite des lieux et une rencontre avec le client se révèlent souvent riches de renseignements. Elles permettent à l'architecte de bien évaluer la faisabilité du projet et de prendre en compte les aspects pertinents pour sa réalisation. C'est particulièrement vrai pour les petits mandats, notamment dans le domaine résidentiel. Le client est pressé? Raison de plus de faire preuve de prudence! Une solide collecte d'informations peut aussi révéler que le projet est trop risqué.

Quelques minutes bien investies

L'architecte Luc Gélinas, formateur pour l'OAQ, accorde systématiquement une heure à la recherche préliminaire, ce qui lui permet de se faire rapidement une opinion quant à la faisabilité du projet. « Cette heure-là vaut très cher, même si elle n'est pas facturable », indique-t-il.

Tout d'abord, il s'agit de vérifier les antécédents professionnels et juridiques du client potentiel à l'aide d'outils en ligne tels que le Registre des entreprises, le Registre foncier du Québec, le réseau LinkedIn et l'Institut canadien d'information juridique.

Il est également judicieux de s'enquérir rapidement du contexte de l'ouvrage. Par exemple, est-il situé dans un arrondissement historique? Devra-t-il être approuvé par un comité consultatif d'urbanisme (CCU)?

Pour une liste exhaustive des éléments de contexte à prendre en considération, consultez « Aide-mémoire pour l'évaluation d'un emplacement », *Manuel canadien de pratique de l'architecture* (MCPA), chapitre 2.3.4

Écouter, collecter et valoriser

Par la suite, la rencontre avec le client permet de recadrer des attentes parfois irréalistes, de définir les rôles et tâches des parties et de faire une première visite des lieux.

Voir à ce sujet l'article « Gérer les attentes du client néophyte », *Esquisses*, automne 2017

La rencontre avec le client est aussi le moment d'aborder toutes les questions relatives au contenu de l'offre de services : la description du projet, les caractéristiques, le programme, le budget, le mode de construction, l'échéancier, les intervenants au dossier et ceux à solliciter, sans oublier la liste des éléments qui restent à définir.

Pour ne rien laisser au hasard, consultez « Aide-mémoire pour l'administration du projet d'architecture », MCPA, chapitre 2.3.1

C'est lors de cette rencontre que l'architecte établit sa crédibilité et commence à tisser une relation de confiance avec le client. Utilisez les techniques d'écoute active : portez attention aux détails, validez votre compréhension en reformulant ce qu'on vous dit, demandez des précisions et synthétisez l'information. « Si l'architecte n'est pas à l'écoute, ça va transparaître dans la rédaction de l'offre de services », prévient Luc Gélinas.

Quand vient votre tour de parler, utilisez un langage simple pour décrire les services que vous proposez et les documents qui seront produits. Soyez didactique et transparent tout en valorisant ce que vous avez à offrir. Ne présumez pas que le client connaît le rôle de l'architecte ou la séquence des services offerts. Rappelez-vous que l'architecte a le devoir de fournir les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services professionnels qu'il rend. →

Pour bien comprendre cet aspect, consultez « Communications », MCPA, chapitre 2.1.6

« Beaucoup d'insatisfactions de la part des clients viennent du fait que l'architecte ne considère pas toujours le budget, ou ne s'en informe pas. » – Stéphanie Caron, architecte et syndique de l'OAQ

La question du budget

Nombre d'architectes se sentent mal à l'aise quand vient le temps de parler budget. C'est pourtant d'une importance cruciale ! « Beaucoup d'insatisfactions de la part des clients viennent du fait que l'architecte ne considère pas toujours le budget, ou ne s'en informe pas. Dans certains cas, il ne fait même pas d'estimation des coûts du projet. On le constate particulièrement dans le domaine résidentiel », mentionne Stéphanie Caron, architecte et syndique de l'OAQ. Quant à Luc Gélinas, il se méfie des projets où il n'y a pas de budget puisque, tôt ou tard, cet aspect sera soulevé dans le processus. L'architecte doit, au minimum, obtenir un ordre de grandeur et des précisions sur ce que le budget inclut (ex.: prix du terrain, démolition, honoraires professionnels, ameublement, etc.), et ce, même si son mandat est limité.

Le Code de déontologie stipule d'ailleurs les devoirs de l'architecte à cet égard: il est interdit de laisser croire au client que les moyens sont suffisants pour réaliser le projet sans s'en être assuré au préalable. Pour l'architecte, cela implique de connaître le budget et d'estimer le coût des travaux, même si le client semble vouloir l'exclure de cette partie du processus.

L'architecte a aussi un devoir de conseil et doit accompagner le client tout au long de la réalisation du projet. Il ne doit jamais laisser son client dans le flou quant à cette question fondamentale. Il vaut mieux aider le client à déterminer son budget que de le laisser se rendre compte de l'insuffisance de ses moyens quand il recevra les soumissions des entrepreneurs ! Bref, aborder le budget en amont évite des déceptions et des risques en aval…

L'échéancier et le mode de construction

Lors de la rencontre, l'architecte doit aussi discuter avec le client de l'échéancier qu'il a en tête et établir avec lui les jalons critiques: c'est le moment d'étudier les différents scénarios et d'évaluer leurs impacts sur la durée et le coût des travaux. L'une des techniques consiste à établir l'échéancier à rebours, à partir de la date de réception souhaitée.

L'architecte doit par ailleurs sensibiliser le client aux contraintes de temps hors de son contrôle, notamment les délais liés aux autorisations municipales. Cela met en valeur son professionnalisme et évite les mauvaises surprises.

Ainsi, lorsqu'il rencontre un client, Luc Gélinas a déjà en poche le calendrier des réunions du CCU. En effet, l'examen du projet par ce dernier peut faire varier l'échéancier de 10 jours à 6 semaines ! « L'architecte doit absolument faire comprendre à son client qu'il ne peut lui garantir que le dossier préliminaire sera accepté du premier coup par la municipalité », souligne-t-il.

Il est aussi important de vérifier si le client a déjà un entrepreneur en tête, s'il veut lancer un appel d'offres sur invitation ou s'il souhaite plutôt opter pour la gérance de projet. Les modes de construction et d'attribution du contrat ont une incidence directe sur le type d'accompagnement qu'effectuera l'architecte, surtout s'il ou elle n'a pas de mandat de surveillance des travaux et d'administration de contrat.

À la fin de la rencontre, il faut prendre soin de rassurer le client et de le préparer au contenu de l'offre de services qu'il va recevoir: récapitulez les informations importantes, tout comme les obligations qui lui incombent. Rappelez-lui que vous restez à sa disposition pour répondre à ses questions: il y a fort à parier que cette première rencontre aura stimulé sa réflexion et qu'il vous recontactera avec de nouvelles idées plein la tête !

Analyse des risques

La première rencontre sert aussi à jauger les affinités entre les parties et leur désir de collaboration. C'est l'occasion pour l'architecte de se demander: est-ce que je souhaite obtenir ce mandat? Ai-je envie de collaborer avec ce client? Est-ce que je possède les compétences et les ressources pour mener à bien ce projet? Quels sont les risques de ce projet pour le bureau? Il peut être préférable de refuser poliment un mandat si on pressent qu'on devra mobiliser l'ensemble des ressources du bureau pour en garder le contrôle: « Les meilleurs projets sont ceux qu'on ne fait pas ! » insiste Luc Gélinas.

Une analyse des risques aidera l'architecte à prendre la bonne décision et, le cas échéant, à déterminer les éléments du mandat qui pourraient être négociés ou modifiés et à adapter la proposition d'honoraires en conséquence.

Pour connaître l'essentiel de l'analyse de risque, consultez « Liste oui-non pour l'évaluation du degré de risque », MCPA, chapitre 2.1.9

Rappelons que rien n'oblige l'architecte à accepter de rendre des services. Son Code de déontologie l'oblige même à refuser un mandat s'il ne dispose pas des aptitudes, des moyens ou des connaissances pour le réaliser. Par contre, une fois l'entente conclue, il en va autrement. Toujours selon le Code de déontologie, l'architecte ne peut résilier son contrat que s'il a un motif juste et raisonnable de le faire.

En somme, il vaut la peine de bien se préparer avant de présenter son offre de services, conclut Luc Gélinas. « Cette étape démontre votre capacité d'écoute et votre compréhension des enjeux. Ils [les clients] tiennent pour acquis que vous êtes un professionnel de l'architecture, mais ils recherchent généralement plus que ça. Ils veulent de l'écoute, de la complicité et un accompagnement tout au long du processus. C'est le test de la crédibilité, et les affinités compteront pour beaucoup dans leur choix du professionnel. » ●

La version en ligne de cet article contient un aide-mémoire à télécharger. Sur le site oaq.com, sous l'onglet Magazine *Esquisses*, rendez-vous à la section Articles d'aide à la pratique.

Photo : Rawpixel | Adobe Stock

Réalisations en consortium

Reconnaître toutes les collaborations

Votre firme a réalisé des projets en consortium ? Quand vous en faites mention dans la promotion de vos services, assurez-vous d'indiquer avec précision la contribution de l'ensemble de vos partenaires.

PAR PIERRE D'ANJOU, ARCHITECTE ET INSPECTEUR À L'OAQ

Depuis quelques décennies, il est devenu courant pour les cabinets d'architecture de s'allier entre eux afin de maximiser leurs chances de décrocher un contrat. Des firmes qui sont normalement en concurrence peuvent ainsi miser sur leurs expertises complémentaires.

Au fil des alliances, ces cabinets finissent par cumuler d'importantes réalisations qu'ils peuvent citer dans leurs offres de services, leurs CV ou leurs outils promotionnels tels que les sites Web. Ces réalisations doivent être présentées selon les normes les plus rigoureuses en ce qui a trait à la reconnaissance de la contribution de l'ensemble des bureaux et des architectes ayant pris part aux projets.

Or, selon ce que l'équipe d'inspection a pu observer, il est malheureusement fréquent que ces documents comportent des faussetés ou des omissions. →

Reconnaître la contribution de chacun et chacune avec rigueur est plus qu'une question déontologique. C'est aussi préserver l'image d'intégrité de la profession.

Aide-mémoire

- ✓Bien nommer toutes les parties au consortium d'un projet cité;
- ✓Mentionner la participation et le rôle de chaque partie, à chaque étape du projet;
- ✓Assurer l'homogénéité de ces mentions dans les CV des architectes de la firme;
- ✓Prévoir à la convention un article par lequel toutes les parties au consortium s'engagent au respect intégral de l'article 15.3 du Code de déontologie.

Photo : BullRun | Adobe Stock

Cette situation a pour conséquence de semer la confusion ou le doute chez les donneurs d'ouvrage quant aux rôles qu'ont réellement joués les architectes dans les différents consortiums. Elle peut aussi générer des conflits entre architectes allant jusqu'à la judiciarisation.

Conformité déontologique

Pourtant, le Code de déontologie des architectes est très clair à ce sujet : non seulement les documents promotionnels de l'architecte doivent-ils mentionner, le cas échéant, qu'un projet a été réalisé en consortium, mais ils doivent aussi préciser «… son rôle et sa participation dans le projet et divulguer le nom des autres architectes ou sociétés d'architectes impliqués» (article 15.3). Bien entendu, ce qui précède s'applique à l'ensemble des documents promotionnels de la firme.

Qui plus est, si on souhaite mentionner l'apport individuel des architectes d'une firme, il faut faire état non seulement de leur rôle (par ex.: chargée de projet, dessinateur, conceptrice, etc.), mais aussi des éléments du projet auxquels ils ou elles ont participé (par ex.: production des plans d'exécution). Cette obligation vaut pour tout architecte, patron comme employé, «… lorsqu'il a participé à un projet alors qu'il exerçait sa profession au sein d'une société…» (article 15.3). Autrement dit, un patron ou une patronne ne peut pas s'attribuer le mérite d'un travail exécuté par un ou une de ses employés.

Des architectes trouvent que ces obligations alourdissent la communication ou craignent d'être parmi les rares à les respecter. Or, ce n'est pas parce qu'un automobiliste brûle un feu rouge qu'il est justifié de l'imiter !

Une façon efficace de prévenir ce type de faute déontologique est de prévoir, à même la convention établissant les modalités du consortium, un article par lequel toutes les parties au consortium s'engagent au respect intégral de l'article 15.3 du Code de déontologie dans tout document mentionnant le projet concerné.

Au-delà de la déontologie

Reconnaître la contribution de chacun et chacune avec rigueur est plus qu'une question déontologique. C'est aussi préserver l'image d'intégrité de la profession aux yeux du public et rendre justice à l'œuvre unique que constitue tout projet d'architecture.

Un exemple à ne pas suivre

Une firme d'architectes souhaite répondre seule à un appel d'offres publié par une municipalité sur SEAO. L'architecte patron joint à son offre le portfolio de la firme, qui mentionne plusieurs projets reconnus pour leur grande qualité, dont quelques-uns ont même été lauréats de prix prestigieux. Certains des projets cités ont été réalisés en consortium. Mais, par crainte de diminuer l'impact de son offre, l'architecte choisit de ne pas en faire mention, laissant ainsi entendre que les réalisations en question sont le fait de sa firme uniquement. Or les autres parties aux consortiums peuvent fort bien, elles aussi, participer au même appel d'offres… Si c'est le cas, soit elles prétendront aussi avoir réalisé ces projets de manière exclusive, semant la confusion chez le donneur d'ouvrage, soit elles feront preuve de transparence et mentionneront toutes les parties au consortium, y compris la firme de l'architecte qui a choisi de s'attribuer tout le mérite du projet. Quoi qu'il en soit, cette omission de l'architecte risque de lui coûter cher : d'une part, son offre n'aura pas l'impact désiré, et, d'autre part, sa firme sera exposée à des poursuites judiciaires et à la perte de sa réputation.

Efficacité énergétique

Nouvelles règles pour les grands bâtiments

L'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels est appelée à faire un grand bond en avant avec l'entrée en vigueur, en juin dernier, d'un nouveau chapitre du Code de construction. À noter : la période transitoire se termine le 27 décembre 2021.

PAR ANDRÉ DUMONT

Fruit d'une collaboration entre la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et Transition énergétique Québec (TEQ), le nouveau chapitre I.1, Efficacité énergétique du bâtiment, du Code de construction du Québec, remplace des règles qui s'appliquaient depuis… 1983 ! Il s'agit d'une adaptation du Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNEB) de 2015 au contexte énergétique du Québec, une province où l'électricité est plus abordable et où on a beaucoup moins recours aux énergies fossiles pour chauffer qu'ailleurs au pays. Les dispositions concernant l'enveloppe, l'éclairage et la mécanique du bâtiment sont beaucoup plus détaillées dans ce nouveau règlement que dans le précédent.

Performance améliorée

Les nouvelles exigences devraient permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs de 27,9 % en moyenne par rapport aux exigences actuelles, selon la RBQ.

TEQ estime à 3,5 % l'augmentation des coûts de construction liée à ces nouvelles normes. L'organisme calcule que la période moyenne de rendement du capital investi simple sera de 6,8 ans.

« C'est clair qu'il y aura des impacts sur les entreprises, mais nous sommes favorables au choix de société de miser sur l'économie d'énergie », affirme Guillaume Houle, porte-parole de l'Association de la construction du Québec. Les entreprises du secteur du bâtiment devront en effet former leur personnel à ces nouvelles mesures et à leurs conséquences. Elles devront aussi expliquer à leurs clients pourquoi ces nouvelles règles entraînent une hausse des coûts de construction.

Une vision renouvelée

La nouvelle réglementation québécoise se révèle en général plus audacieuse que le CNEB de 2015. Par exemple, bien que la résistance thermique exigée pour les murs y soit inférieure, l'attention portée aux ponts thermiques est quant à elle plus détaillée, et les exigences en matière de récupération de chaleur sont supérieures.

Cette adaptation du CNEB se distingue aussi par sa façon d'envisager la performance énergétique d'un bâtiment dans son ensemble et de l'évaluer autrement qu'en additionnant les coefficients de chaque composante, souligne l'architecte spécialiste des enveloppes Richard Trempe. « La partie modélisation a été complètement révisée, souligne-t-il. On voit l'efficacité énergétique de manière globale, en incluant la mécanique du bâtiment. »

La conformité aux exigences pourra être atteinte à l'aide d'une de ces trois méthodes :

- La méthode prescriptive, qui consiste à suivre les exigences du règlement ou les schémas d'assemblage proposés;
- La méthode des solutions de remplacement, qui consiste à proposer des matériaux ou des assemblages équivalents aux exigences prescriptives;
- La méthode de la performance énergétique, c'est-à-dire la réalisation d'une simulation énergétique informatisée sur l'ensemble du bâtiment. ➔

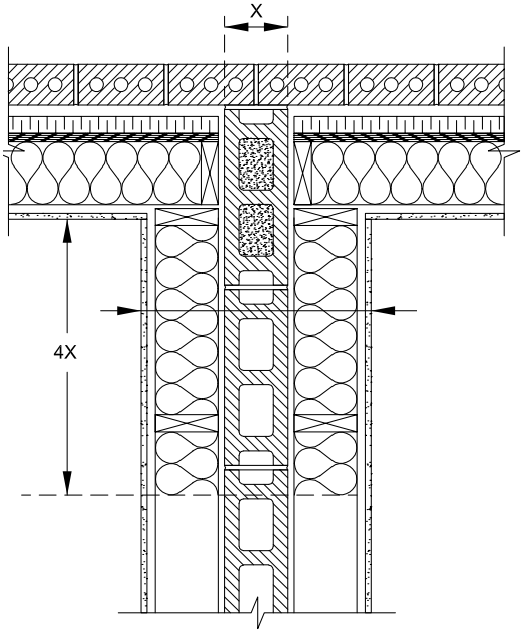

Le nouveau chapitre du Code mise sur l'isolation des ponts thermiques pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
Image : Régie du bâtiment du Québec

Isolation et ponts thermiques

La résistance thermique exigée pour les murs, toits, planchers et dalles (voir tableau) augmente presque du simple au double. Il s'agit essentiellement d'un rattrapage sur la partie 11, « Efficacité énergétique », du chapitre Bâtiment du Code de construction du Québec, en vigueur depuis 2012 dans le petit résidentiel.

Si on se contente de RSI 3,6 (R20) pour l'isolation des murs, c'est parce qu'il est désormais question de résistance totale effective plutôt que de résistance thermique totale. « On considère la meilleure valeur du mur, celle de l'isolant, et aussi la pire valeur, celle de l'ossature », explique Simon Lortie, coordonnateur, réglementation et normalisation chez TEQ.

Plutôt que d'imposer des épaisseurs supplémentaires d'isolant dans les murs, le nouveau règlement exige de meilleurs assemblages de matériaux pour isoler les ponts thermiques, que ce soit sur un mur coupe-feu, une poutre structurale, une saillie ou une dalle de balcon.

Portes et fenêtres

Le nouveau règlement fixe désormais à 2,0 le coefficient de transmission thermique global pour les fenêtres et les portes avec fenêtres. Les produits qui atteignent ce coefficient sont déjà largement offerts sur le marché. Ils n'ont pas à être homologués Energy Star.

Les ouvertures ne pourront pas compter pour plus de 40 % de l'enveloppe. Cette exigence pose un défi pour les murs rideaux des grandes tours de verre, car la partie opaque du revêtement peut difficilement atteindre la résistance thermique exigée.

« Ces bâtiments devront se conformer en simulant [par ordinateur la performance énergétique du] bâtiment, prévient l'architecte de la RBQ, Nathalie Lessard, qui a participé à l'élaboration du règlement. Les concepteurs devront proposer des performances qui vont au-delà des prescriptions du Code, grâce, par exemple, à une meilleure mécanique du bâtiment ou à la production d'énergie renouvelable. Beaucoup de modifications ont été apportées pour minimiser les possibilités de passe-droits qui n'amèneraient pas l'efficacité recherchée. »

Éclairage intérieur et extérieur

Afin de réduire la consommation totale d'électricité par l'éclairage, le nouveau règlement dicte des densités de puissance d'éclairage maximales pour chaque type de pièce. Par ailleurs, des dispositifs tels que minuteries ou photocommandes doivent être installés afin de limiter la consommation d'électricité dans ce domaine. Il ne sera pas nécessaire d'utiliser des technologies avancées ou de recourir à des DEL partout pour atteindre l'efficacité requise, souligne Simon Lortie.

En effet, on peut aussi se conformer aux exigences par des solutions de rechange. Dans ce cas, on fondera ses propositions sur la consommation totale d'énergie plutôt que sur la densité de puissance de chaque appareil d'éclairage.

Récupération de chaleur

Le nouveau chapitre hausse les seuils de récupération de chaleur pour les installations de ventilation, de chauffage et de conditionnement de l'air. La réglementation touche aussi les piscines, équipements de réfrigération et hottes commerciales. Des équipements qui permettent d'atteindre ces seuils sont déjà offerts sur le marché.

Les nouvelles mesures d'efficacité énergétique touchent :

- l'isolation des murs, des toits et des planchers et la couverture des ponts thermiques;
- la performance thermique des portes et fenêtres;
- l'isolation thermique des conduits et le calorifugeage de la tuyauterie;
- la puissance d'éclairage intérieur et extérieur;
- la récupération de chaleur exigée dans les installations de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, y compris les piscines, les équipements de réfrigération et les hottes de cuisines commerciales.

Source : Régie du bâtiment du Québec

Formation

Afin d'outiller les architectes à l'égard des nouvelles exigences, l'OAQ propose l'activité de formation intitulée *Le nouveau Code de l'énergie pour les bâtiments au Québec : Application et impact sur l'enveloppe*. Elle est donnée par l'architecte Richard Trempe et par Claudio Bardetti, technologue professionnel et directeur technique chez UL science du bâtiment. Consultez le calendrier des activités de formation sur le site de l'OAQ pour connaître les dates.

TEQ, la RBQ et les associations professionnelles comptent publier des documents explicatifs et des logiciels de modélisation à la fin de 2020 ou au début de 2021.

Résistance thermique exigée, zones 4, 5, 6 et 7A (sud du Québec)

	Exigences du Code de construction du Québec (1983) valeur RSI (valeur R)	Exigences du nouveau chapitre I.1 (2020) valeur RSI (valeur R)
Murs hors sol	≈ 2,38 (R-13,5)	3,60 (R-20,4)
Murs en contact avec le sol	2,20 (R-12,5)	2,64 (R-15)
Planchers exposés	2,20 (R-12,5)	5,46 (R-31)
Toits	3,10 (R-17,6)	5,46 (R-31)
Dalles	Aucune exigence	RSI 1,76 (R-10)*

* Exigence pour une largeur de 1,2 m sur le périmètre des planchers en contact avec le sol, sans conduits de chauffage intégrés.
Source : Régie du bâtiment du Québec, 2020.

Photo : Fizkes | Adobe Stock

FONDS DES ARCHITECTES

La capsule du fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ

Informez le client des risques

Il arrive que, pour des motifs divers, le propriétaire d'un bâtiment en chantier souhaite en prendre possession avant que les travaux soient achevés. Comme architecte du projet, quelle devrait être votre position en pareil cas ? Surtout, quelles sont les précautions à prendre avant d'émettre une attestation de prise de possession ?

PAR Me MARIE-PIERRE BÉDARD, AVOCATE ET ANALYSTE AU FONDS DES ARCHITECTES

Les demandes de cette nature, qui sont de plus en plus fréquentes, devraient inciter l'architecte du projet à se questionner sur les risques qui y sont associés. L'architecte devrait savoir comment communiquer au propriétaire ses réserves et mises en garde afin de limiter le risque de réclamation à son endroit. On peut d'emblée discerner deux enjeux potentiels : premièrement, un accident pourrait survenir sur le chantier pendant les travaux ; deuxièmement, des frais additionnels pourraient être imputés au propriétaire du fait de l'occupation prématurée du bâtiment. Nous nous concentrerons ici sur la question de la sécurité au chantier.

Une dénonciation explicite

L'obligation de l'architecte est de présenter les risques par écrit, de manière claire et objective. Il revient ensuite au propriétaire de prendre une décision en conséquence. Au bout du compte, c'est lui qui demeure responsable de la sécurité des usagers de son bâtiment.

Dans cette optique, l'architecte peut utiliser le texte qui suit dans sa lettre de dénonciation (mise en garde) au propriétaire.

> *« Vous nous avez indiqué que vous entendiez occuper le bâtiment à compter du [indiquer date]. Or, certains travaux pouvant présenter une incidence sur la sécurité des usagers du bâtiment n'ont pas été achevés en date des présentes. Ainsi :*
>
> *[Énumérer les travaux à achever]*
> *Il vous appartient de déterminer si l'occupation prématurée du bâtiment dans ce contexte soulève des enjeux de sécurité particuliers et, le cas échéant, d'effectuer les choix nécessaires. »*

La lettre en question doit être adaptée aux circonstances. L'architecte peut par exemple y préciser que certains travaux inachevés représentent un danger pour les usagers ; pensons à un garde-corps non installé ou encore à un système de protection incendie non fonctionnel. Dans ce contexte, la dénonciation au client doit être hautement explicite. La formulation suivante peut alors être utilisée :

> *« Veuillez noter que l'absence de rampe présente une incidence directe et immédiate sur la sécurité des occupants. Il pourrait en résulter des risques significatifs auxquels nous ne souhaitons pas être associés. Votre société et l'entrepreneur général sont seuls responsables des dommages susceptibles d'en résulter. »*

Des conditions précises

En outre, la prise de possession avant la fin des travaux devrait être documentée par l'architecte à l'aide d'un formulaire qui fait notamment état des éléments suivants :

- Que la prise de possession n'affecte en rien les droits du maître de l'ouvrage relativement à la qualité des travaux et au degré d'achèvement de l'ouvrage et ne modifie en rien les droits et obligations des parties, sauf pour ce qui est expressément indiqué dans l'attestation de prise de possession ;
- Que le maître de l'ouvrage s'engage à donner accès à l'entrepreneur à toute partie de l'ouvrage, aux moments convenus, afin qu'il puisse terminer les travaux conformément à l'échéancier contractuel ;
- Que l'entrepreneur s'engage à permettre l'accès au maître de l'ouvrage en tout temps et dans des conditions sécuritaires et à finaliser les travaux (fournir les services requis) conformément à ce qui est prévu dans l'attestation de prise de possession ;
- Que, le cas échéant, des parties de l'ouvrage sont exclues de l'attestation (si des travaux sont terminés) ;
- Les constats de l'architecte, notamment quant aux travaux pouvant présenter une incidence sur la sécurité des usagers.

En procédant de cette manière, l'architecte limite les risques qu'une réclamation lui soit présentée par suite de la demande de son client d'occuper les lieux.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Le 20 février 2020
Scateni, Adrian

Le 3 mars 2020
Cardinal, Antoine
Djelouah, Ghiles
El Khouja, Ziyad

Le 1er avril 2020
Boily, Maxime
Bourgeois Lavoie, Élise
Boyer, Karianne
Bureau-Alarie, Pierre Olivier
Charbonneau, Sabrina
Ducas, Pascale
Hamelin-Mercier, Raphaëlle
Landry, Julien
Lefebvre, Charles-Alexandre
Lessard, Amélie
Léveillé, Maryse
Masson, Maude
Poirier, Geneviève
Proulx Joanisse, Nathaniel
St-Jean, Laurence
Tahrani, Souha
Tremblay-Lemieux, Sandrine
Vézina, Gabriel
Webster, Julie

Le 2 avril 2020
Fawzi, Farah
Giroux, Violaine
Parenteau-Gauthier, Pascale
Rossignol, Maude
Taillon, Grégory

Le 3 avril 2020
Fisher, Matthew
Huot, Elizabeth
Tremblay, Philippe

Le 5 avril 2020
Ledoux, Maude

Le 6 avril 2020
Chen, Mei Yi
Farkas, Yahel

Le 7 avril 2020
Sfeir, Lama

Le 8 avril 2020
Robitaille, Mathieu

Le 9 avril 2020
Noël-Martel, Myriam
Tourneyrie, Alice

Le 12 avril 2020
Leclair Ramirez, Alenka
Lessard, Eugénie
Mailhot, Pascale
Vela-Jule, Andrea

Le 14 avril 2020
Barsoom, Makar
Benosman, Sidi Mohamed Tarik
Bureau, Sabrina
Forgues, Eva-Charlotte
Julien, Emilie

Le 15 avril 2020
De Gorostiza Carabano, Luis Francisco
Ngo, Thomas

Le 16 avril 2020
Leblanc, Marie-Chantal
Marcoux, Manon
Raynaud, Rébécca

Le 17 avril 2020
Roy, Marie-Josée
Simard, Rose-Marie

Le 19 avril 2020
Michaud-Boudreault, Louise Susan

Le 20 avril 2020
Fortier, Nicolas
Mauger Turo, Aurore
Morin-Robitaille, Dominique

Le 21 avril 2020
Abbott, François
Fournier, Guillaume

Le 22 avril 2020
Baird, Kristopher
Noel, Alexis

Le 24 avril 2020
Deneault, Julien

Le 27 avril 2020
Carzunel, Sébastien

Le 28 avril 2020
Aubin-Salhi, Maali
Larouche, Guillaume

Le 29 avril 2020
Gingras, Stefan
Kandalaft, Mazen
Parent-Piché, Eden

Le 30 avril 2020
Toromanoff, Don

Le 2 mai 2020
Wormsbecker, Amanda

Le 4 mai 2020
Mark, Kevin
Paquette-Méthé, Gabriel
Smoke, Eladia

Le 6 mai 2020
Vant Hoff, Christopher

Le 10 mai 2020
Ouellette, Charles-André
Paquet-Methot, Jessy
Rochette, Maxime

Le 12 mai 2020
Paquet, Manon

Le 13 mai 2020
Lapointe, Joanie

Le 14 mai 2020
Lapointe, Stéphanie
Lelièvre, Laurence

Le 15 mai 2020
Binette-Laporte, Gabriel
Bouchard, Stéphanie
Challandard, Judith Marion
Lacombe, Audrey-Anne
Laterreur, Laurie
Perron, Maxine
Soulières, Jeanne-Émilie

Le 19 mai 2020
Guénette, Paméla
Guertin, Olivier
Pouliot, Samuel
Tremblay, Dominique

Le 20 mai 2020
Bourgeau-Gauthier, Marc-André

Le 21 mai 2020
Césaire, Wesley
D. Boisseau, David
Duval, Anaïs →

PRIX ET DISTINCTIONS 2021

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

CALENDRIER

Dépôt des dossiers de candidature : **25 janvier 2021**

Gala des prix et distinctions : **26 mars 2021**

PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2021

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les Prix d'excellence en architecture récompensent des réalisations architecturales exemplaires, conçues par des architectes québécois.

+ MÉDAILLE DU MÉRITE

Depuis 1951, l'Ordre rend hommage à un architecte pour l'ensemble de sa carrière. La médaille du Mérite récompense l'un ou l'autre des aspects suivants :

- L'engagement envers la profession;
- Une contribution exceptionnelle à l'évolution de l'architecture au Québec;
- Une contribution à la qualité de l'architecture au Québec.

PRIX RELÈVE EN ARCHITECTURE

Ce prix récompense un architecte de la relève, membre de l'Ordre depuis au plus 10 ans, qui s'est illustré par :

- son engagement envers la profession et le bien-être de la collectivité;
- sa contribution à la qualité de l'architecture au Québec;
- la promotion et le respect des valeurs de l'Ordre.

PRIX ENGAGEMENT SOCIAL

Ce prix récompense un membre de l'Ordre pour sa sensibilité au bien-être de la collectivité ou pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration du milieu de vie de populations vulnérables.

PRIX AMBASSADEUR DE LA QUALITÉ EN ARCHITECTURE

Ce prix destiné aux non-architectes souligne les efforts d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme ayant contribué à rehausser et à valoriser la qualité de l'architecture au Québec.

oaq.com/ordre/prix-et-distinctions

Le 22 mai 2020
Gagné, Marie Élie
Létourneau, Mireille
Wee, Natalie S.

Le 24 mai 2020
St-Sauveur, Jessica

Le 25 mai 2020
Caron-Gingras, Antoine-Bernard
Dumas, Maxime
Légaré, Francis
Leprince, Vincent

Le 26 mai 2020
Djerrahian, Christine
Duperron, Mélissa
Fol, Mikaele
Laforest Pradet, Delphie
Paradis, Guy-David

Le 27 mai 2020
Chaudier, Nicolas
Rainville, Frédérique

Le 28 mai 2020
Benzine, Sarah
D. Lapointe, Pierre-Élie
Dubé, Caroline
Fontaine, Francis

Le 29 mai 2020
Durieux, Héloïse
Fortin, Luca
Laurin, Vanessa
Rodriguez Servat, Natali G.

Le 1er juin 2020
Charbonneau, Alexis
Mignogna, Kim
Sauvage, Ange
Vézina, Marilyse

Le 2 juin 2020
Chaussé, Etienne
Dambricourt, Clémentine
Lacombe, Anne-Laure
Seyer, Charles
Yee, Jessica

Le 3 juin 2020
Hu, Ke Qi

Le 4 juin 2020
Diackiw, Geoffrey

Le 6 juin 2020
Michel, Marilyne

Le 7 juin 2020
Gaboury, Martin

Le 10 juin 2020
Deslandes, Joanie
Mousavi Mohammadi, Mehrshad

Le 11 juin 2020
Garza Rico, Tania Paula
Ravenelle-Noël, Fabyola

Le 15 juin 2020
Hasanipoor, Hamed

Le 16 juin 2020
Scully, Étienne

Le 19 juin 2020
Nam, Sang Taek

Le 22 juin 2020
Lamarche, Laura-Anne

Le 23 juin 2020
Austin Stecker, Rachel

Le 24 juin 2020
Dozois, Katéri

Le 3 juillet 2020
Gularte Gutiérrez, Mauricio

Le 8 juillet 2020
Morin, Gabrielle

Le 9 juillet 2020
Mayer, Patrick

Le 10 juillet 2020
Bacon, Krystell

Le 18 juillet 2020
Lévesque, Isaniel

Le 29 juillet 2020
Blain, Chloé

Le 3 août 2020
Dubé, Christopher

Le 4 août 2020
Curtis, Andrew

Le 6 août 2020
Métivier, Anne-Emmanuelle

Le 17 août 2020
Sleiman, Khaled

Le 18 août 2020
Paré, Philippe

Le 31 août 2020
Quirion, Frédéric
Zollman, Valerie

Le 2 septembre 2020
Deschesnes, Yann
Gonzalez Navarrete, Marco Antonio

Le 10 septembre 2020
Delaby, Claire
Jalbert, Virginie

RÉINSCRIPTIONS

Le 16 avril 2020
Cardinal, Evelyne

Le 29 juillet 2020
Gosselin, Karine

Le 10 septembre 2020
Boudreau, Michel
Rubin, Richard

DÉMISSIONS

Le 9 février 2020
Manzo, Angelo

Le 14 février 2020
Bellefleur, Louis

Le 16 février 2020
Martel, Jean

Le 21 février 2020
Morales Collins, Victor Hugo

Le 25 février 2020
Weber, Max

Le 1er mars 2020
Lehoux, Martine

Le 2 mars 2020
St-Cyr, André

Le 11 mars 2020
Laberge-Montambault, Henriette

Le 31 mars 2020
Barnes, Denis
Drouin, Pierre
Dussault, Claire
Fuentes, Victor Armand
Gauthier, Linda

Guénette, Denis
Labossière, France
Marcil, Daniel
Noël, Nathalie
Vadnais, Robert

Le 1er avril 2020
Baillargeon, Pierre
Bérubé, Jacques
Déry, Jean-Louis
Lanthier, Lucie
Lima, Gustavo

Le 24 avril 2020
Danaie, Gelare

Le 11 mai 2020
Lazaridis, Constantine

Le 20 mai 2020
Lepage, Richard

Le 25 mai 2020
Ronald, Darrel Murray

Le 28 mai 2020
Drolet, Céline

Le 1er juin 2020
Beaubien, Claude P.
Forgues, Daniel
Gioia, Amanda
Leboeuf, Sophie
Nsouli, Mohamad Rached

Le 9 juin 2020
Mercier, Pierre L.
Moisan, Isabelle

Le 10 juin 2020
Schmidt, Richard

Le 12 juin 2020
Lavigueur, Gilles

Le 16 juin 2020
Deshaies, Daniel

Le 17 juin 2020
Bonnier, Claude
Périgny, Michèle

Le 23 juin 2020
Lépine, Serge

Le 26 juin 2020
Deshaies, Marc

Le 6 juillet 2020
Casault, André
Martin, Karine Ying

Le 7 juillet 2020
Gamache, Jean-Pierre
Lafontaine, Marc
Laurendeau, Marc
Leclerc, Bruno
Naud, J.E-Fernand
Rousseau, Françoise

Le 8 juillet 2020
Bourgeois, Michel
Halpin, Erin Marie
Tobin, Richard D.

Le 9 juillet 2020
Beaudoin, Jean

Le 10 juillet 2020
Polom, Richard

Le 11 juillet 2020
Blain, Catherine
Lasko, Diane J.

Le 16 juillet 2020
Gagnon, Suzanne

Le 31 juillet 2020
Gagnon, Pierre Fernand

Le 28 août 2020
Bouliane, Sophie
Marty, Gilles
Rancourt, Denys

RADIATION POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE

Le 28 août 2020
Benabdallah, Oualid
Burke, Christine E.
Colonnier, Jean Michel
Cormier, Gaëtan
Coulloudon, Jacques
Dolmans, Frederik
Durand, Pierre
Fortin, Benoit
Fournier, Raymond
Gagnon, Hugo
Gauthier, Laurie
Hébert, Jacques
Katz, David Allan →

ARCHITECTURE SANS FRONTIÈRES QUÉBEC

Liban : appel aux dons pour la reconstruction

Appuyez généreusement notre action

pour faire un don ou pour en savoir plus visitez :

asf-quebec.org

Inscrivez-vous à notre infolettre

Khoury, Nadim
Landry, Ronald
Martel, Lucie
Paré, Marie-Pierre
Smiley, Jamie
St-Louis, Denis
Tremblay, Gilles H.

RADIATION DISCIPLINAIRE

Le 21 février 2020
Lacroix, Michel Edmond

DÉPARTS À LA RETRAITE

Le 10 février 2020
Grondin, Jean G.

Le 14 février 2020
Boulianne, Yvon

Le 15 février 2020
Allan, Edwin Bruce

Le 17 février 2020
Humphries, Graham E.C.

Le 23 février 2020
Bohémier, Jean-Jacques

Le 26 février 2020
Lorrain, Diane

Le 1er mars 2020
Huot, Michelle
Lalanne, Jean
Picard, Claude-Antoine

Le 18 mars 2020
Lemay, Michel

Le 27 mars 2020
Charbonneau, Jacques
Chaya, Khaldoun

Le 30 mars 2020
Hogue, François

Le 31 mars 2020
de Guise, Suzanne
Demers, Clément
Hampson, Kenneth
Huot, Gilles
Julien, Michel
Richard, Suzanne

Le 1er avril 2020
Bouchard, Pierre
Carrier, Frédéric
Comeau, Louis
Couture, Yves
Demers, Madeleine
Eden, Stephen Alexander
Eide, Wade Berthal
Gaudreau, Michel
Gautier, Raymond P.
Gilbert, Daniel
Hlywa, Roman
Ilati, Taghi
Langlois, Bernard L.
Lavoie, Léon
Leclerc, Michel
Major, André
Miron, Christian
Paradis, Johane
Prévost, Robert
Roussin, Jacques
Roy, Marie-Louise
Simard, Diane
Thorp, Elizabeth Anne
Vallée, Pierre E.

Le 28 avril 2020
Lafontaine, Guy

Le 29 mai 2020
Deschamps, Evelyne

Le 31 mai 2020
Banville, Marcel
Beauchemin, Michel
Comtois, Claude
Vély, Daniel J.
Yachnin, Lisa

Le 1er juin 2020
Brasseur, Raymond
Poirier, Patrice

Le 12 juin 2020
Bergeron, S. Denis

Le 26 juin 2020
Bishai, Mohsen

Le 16 juillet 2020
Bélanger, Claude

Le 18 juillet 2020
Deland, Jean

Le 21 juillet 2020
Fortier, Gaston

Le 31 juillet 2020
Pedrosa, Jose Pedro

Le 31 août 2020
McGrath, Frank G.

Le 9 septembre 2020
Bissonnette, Norman William

DÉCÈS

Le 2 avril 2020
Péloquin, Anik

Le 12 avril 2020
Shapiro, Mark Alan

Le 20 avril 2020
St-Amand, Jean-Eudes

Le 21 avril 2020
Carrier, Thomas

Le 9 mai 2020
Emond, Yves
Larose, Gilles-L.

Le 19 juillet 2020
London, Kenneth

Le 9 août 2020
Domingue, Gilles

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Boillat, Claude
Lacroix, Michel Edmond

Pour obtenir plus
de renseignements sur les décisions,
consultez le soquij.qc.ca

°STELPRO

Les solutions de chauffage architecturales de Stelpro

DES PRODUITS D'ICI POUR TOUS VOS PROJETS !

Les produits de chauffage architecturaux de Stelpro ont été conçus pour répondre aux normes spécifiques de ce secteur, sans toutefois faire de compromis sur le design. Peu importe la complexité du projet, notre expertise nous permet de vous offrir des appareils « sur mesure » répondant à vos besoins. Combinez confort et design dès maintenant grâce aux produits Stelpro.

VASTE CHOIX DE PRODUITS

SOLUTIONS ENCASTRABLES

INSTALLATION PERSONNALISABLE

TD Assurance
Meloche Monnex

Un avantage profitable pour vous comme membre de l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ).

Obtenez des tarifs préférentiels et une protection qui répond à vos besoins.

Vous **économisez** grâce à des **tarifs d'assurance préférentiels.**

Profitez des avantages offerts aux membres.

Vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex. Ainsi, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur une vaste gamme de protections d'assurance habitation pour propriétaire, copropriétaire et locataire et auto personnalisables selon vos besoins.

Depuis plus de 65 ans, TD Assurance aide les Canadiens à trouver des solutions d'assurance de qualité.

Ayez l'assurance que votre protection répond à vos besoins. Obtenez une soumission maintenant.

Recommandé par

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

PROPRIÉTÉ | COPROPRIÉTÉ | AUTO | VOYAGE

Obtenez une soumission et économisez!

- Appelez au **1-866-269-1371**
  ou visitez **tdassurance.com/oaq**

Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, Place Crémazie, 12e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. L'assurance voyage Solution sans frontière[MD] est administrée par Assurance Voyage RSA inc. et offerte par Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances. L'aide en cas d'urgence médicale ou de réclamation, le paiement des réclamations et les services administratifs sont fournis par l'administrateur décrit dans les polices d'assurance. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. [MD] Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.